

Résumé non technique du PLU

Commune de Ligny-en-Cambrésis (59)



Décembre 2024

Table des matières

1	PRESENTATION DU PROJET	4
1.1	Object de l'élaboration	4
1.2	Contexte géographique	4
1.3	Contenu réglementaire de l'évaluation environnementale	5
1.4	Place de l'évaluation environnementale	6
1.5	Contexte de la procédure	6
2	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
3	IMPACTS ET MESURES.....	35
3.1	Milieu physique	35
3.2	Milieu naturel	36
3.3	Milieu humain	37
3.4	Patrimoine et paysage	38
4	CONCLUSION	39

Liste des cartes

Carte 1	: Localisation de la commune et des OAP	5
Carte 2	: Topographie communale	9
Carte 3	: Carte Géologique	9
Carte 4	: Référentiel régional pédologique « les pédopaysages » du Nord-Pas-de-Calais	10
Carte 5	: Captage d'eau AEP – Source : DDTM59 / AEAP	10
Carte 6	: Vulnérabilité des masses d'eau souterraines.....	11
Carte 7	: masses d'eau superficielle	12
Carte 8	: Localisation des Zones à Dominante Humide du SDAGE	12
Carte 9	: Localisation des Zones Humides du SAGE	13
Carte 10	: Localisation des axes de ruissellements.....	13
Carte 11	: Carte des aléas de ruissellement planche 1	14
Carte 12	: Carte des aléas de ruissellement planche 2	15
Carte 13	: Localisation des zones à risque de remontées de nappes	16
Carte 14	: Localisation des cavités souterraines.....	16
Carte 15	: Localisation des effondrements	17
Carte 16	: Localisation des aléas de retrait et gonflement des argiles	17
Carte 17	: Localisation des ZNIEFF autour de la zone d'étude.....	18

Carte 18	: Localisation des zones NATURA 2000.....	18
Carte 19	: Localisation des enjeux du SRADDET des Hauts de France	19
Carte 20	: Schéma Régional de Cohérence Écologique – Hauts-de-France	19
Carte 33	: Carte des propriétés des exploitants.....	21
Carte 34	: Occupation agricole des sols	22
Carte 35	: Localisation des sièges d'exploitation	23
Carte 36	: zone de stockage des produits agricoles	24
Carte 37	: Anciens sites industriels et activités de service	25
Carte 38	: Canalisation de transport de matières dangereuses	25
Carte 39	: Localisation des axes terrestres bruyants.....	26
Carte 40	: Réseau routier	26
Carte 41	: Plan des réseaux viaires.....	27
Carte 42	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées	28
Carte 43	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées	29
Carte 44	: Carte des servitudes	30
Carte 45	: Occupation des sols selon Corine Land Cover	31
Carte 47	: Localisation des linéaires de haies, arbres isolés et boisements	32
Carte 48	: Seuil de saisine de recherche archéologique.....	34

Liste des figures

Figure 1	: Bilan foncier	4
Figure 2	: Plan du réseau et des branchements de Ligny-en-Cambrésis.....	11
Figure 3	: Extrait du plan de zonage d'assainissement collectif	20
Figure 4	: Eléments du patrimoine bâti remarque du PLU	33

Lexique et légende

- ✓ AEI : Aire d'étude immédiate
- ✓ AER : Aire d'étude rapprochée
- ✓ AEE : Aire d'étude éloignée
- ✓ CBNBL : Conservatoire Botanique National de Bailleul
- ✓ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ✓ INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
- ✓ Intérêt patrimonial : espèce dont la patrimonialité est différente de nulle
- ✓ MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
- ✓ ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ✓ PNR : Parc Naturel Régional
- ✓ pp : pour-partie : seule une partie des taxons de rang inférieur (sous-espèces) sont d'intérêt patrimonial, protégés ou déterminants de ZNIEFF
- ✓ RNR : Réserve Naturel Régionale
- ✓ SAGE : Schéma d'Aménagements de Gestion des Eaux
- ✓ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagements de Gestion des Eaux
- ✓ SIC : Site d'Importance Communautaire
- ✓ SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- ✓ TVB : Trame Verte et Bleue
- ✓ ZDH : Zone à Dominante Humide
- ✓ ZH : Zone humide
- ✓ ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- ✓ ZIP : Zone d'Implantation Potentielle
- ✓ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
- ✓ ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ✓ ZSC : Zone Spéciale de Conservation

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Object de l'élaboration

Le présent rapport vise à mener une évaluation environnementale à la suite de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Ligny-en-Cambrésis.

La révision du plan local d'urbanisme a pour objectif de mettre en œuvre les moyens d'atteindre un accroissement démographique maîtrisé de +2,5% à l'horizon 2036 et favoriser l'accueil de nouveaux ménages et accompagner le renouvellement de la population (jeunes ménages, familles monoparentales, populations actives, personnes âgées, etc.), garantes du bon dynamisme de la commune et de la pérennité des équipements en place.

Considérant une consommation d'ENAF de 3,2 ha entre 2011 et 2021, soit une moyenne de 0,355 ha par an (données issues du portail de l'artificialisation), la Commune pourrait prétendre à une urbanisation de 1,6 ha sur les dix prochaines années, afin de respecter la diminution de sa consommation foncière par deux lors de la prochaine décennie (2021-2031).

Bilan foncier du PLU					
Type *	Surface En ha	Densité min.	Nb logts*	Artif. En ha	Justifications
Espaces valorisables en dent creuses	0,77	/	10	0,22	/
OAP 1 - Friche Rues Jules Ferry et JJ Rousseau	0,93	50	47	0	Requalification de friche de centre-bourg. Projet en cours d'étude
OAP 2 - Rues Berthelot et Delory	0,51 (dont 0,40 aménageables)	16	7	0,40	Placette de retournement et parking existants non comptabilisés dans l'artificialisation et la densité
OAP 3 - Rue de la République	0,60	18	11	0,40	Secteur du hangar agricole non comptabilisé dans l'artificialisation (0.20 ha environ). Phasage prévu au-delà de 2030.
Total	2,81	/	75	1,02	/

Figure 1 : Bilan foncier

Le bilan du PLU prévoit une surface totale de **1,02 ha** en consommation d'ENAF sur la période 2021-2036.

Ainsi, sur la période 2021-2036, la réduction de la consommation d'espace est estimée à plus de 68 % par rapport à la précédente décennie.

Sur la période de référence 2021-2031, et notamment au vu du phasage institué au-delà de 2030 pour l'aménagement de l'OAP n°3, la réduction de l'artificialisation peut être estimée à plus de 80%.

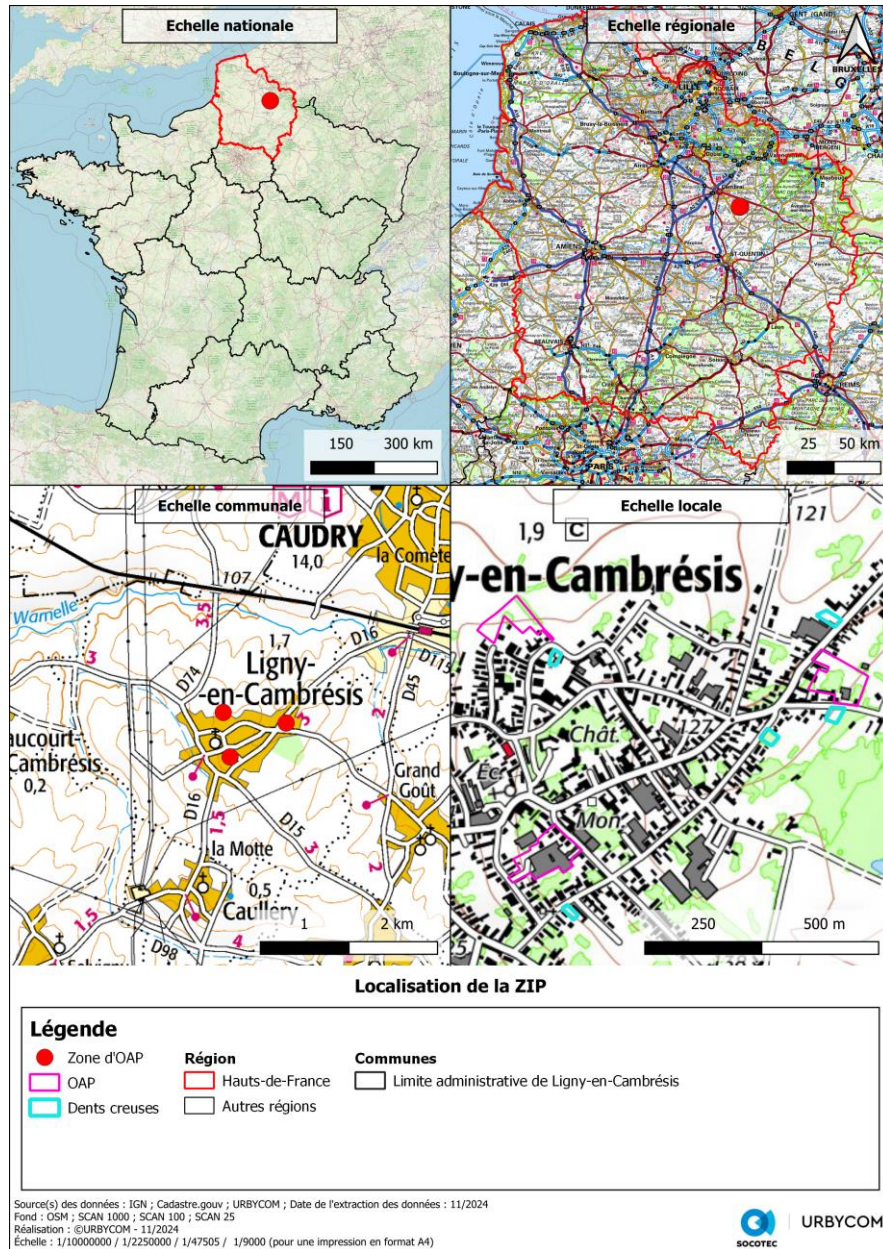
Ainsi, le projet de PLU s'engage à être plus vertueux que l'objectif ZAN sur la prochaine décennie.

1.2 Contexte géographique

La commune est située au sud-est du Département du Nord, dans la région des Hauts-de-France, au cœur du Cambrésis. Idéalement localisée à proximité de la ville de Caudry, la commune est un petit bourg rural.

Le territoire est limitrophe aux communes de Fontaine-au-Pire, Caudry, Montigny-en-Cambrésis, Clary, Caullery, Walincourt-Selvigny et Haucourt-en-Cambrésis.

Ligny-en-Cambrésis est située au croisement des routes départementales 15, 74 et 16. La commune se localise à environ 16 km au Sud-Est de Cambrai, son chef-lieu d'arrondissement, 4 km du centre-ville de Caudry et 15 km du Cateau-Cambrésis.



Carte 1 : Localisation de la commune et des OAP

1.3 Contenu réglementaire de l'évaluation environnementale

Actuellement, le contenu du rapport de présentation doit être conforme à l'article **R.151-3 du Code de l'Urbanisme modifié par le décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 relatif aux documents d'urbanisme**.

L'Évaluation Environnementale doit comprendre les rubriques obligatoires énoncées dans le code de l'Urbanisme (article R.104-18) :

« 1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;

3° Une analyse exposant :

a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs ;

b) Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;

5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

1.4 Place de l'évaluation environnementale

L'élaboration d'un document d'urbanisme comme le PLUi est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement. Ainsi, l'extension et la multiplication des zones constructibles à vocation résidentielle ou économique peut avoir des impacts négatifs (consommation d'espace, multiplication des transports, destruction d'habitats naturels, de sols agricoles, dégradation de paysages).

A l'inverse, le PLUi en lui-même peut contribuer à maîtriser ces impacts (limitation des extensions et du mitage, choix pertinent des zones constructibles, réserves d'emprises foncières pour des équipements collectifs, protection d'éléments naturels, etc.).

L'objectif de cette évaluation est d'évaluer le plus tôt possible l'impact sur l'environnement des projets autorisés dans le PLUi en amont de leur réalisation, afin de mieux prendre en compte les incidences éventuelles et d'envisager des solutions pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document d'urbanisme. C'est pourquoi, l'évaluation environnementale à travers le contenu détaillé ci-dessus, sera intégré dans toutes les pièces du PLUi. Cette évaluation pour répondre au mieux à ses objectifs, sera présente tout au long de la procédure de ce PLU.

1.5 Contexte de la procédure

Le PLU est soumis à évaluation environnementale systématique étant donné qu'il s'agit d'une révision de document d'urbanisme.

2 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

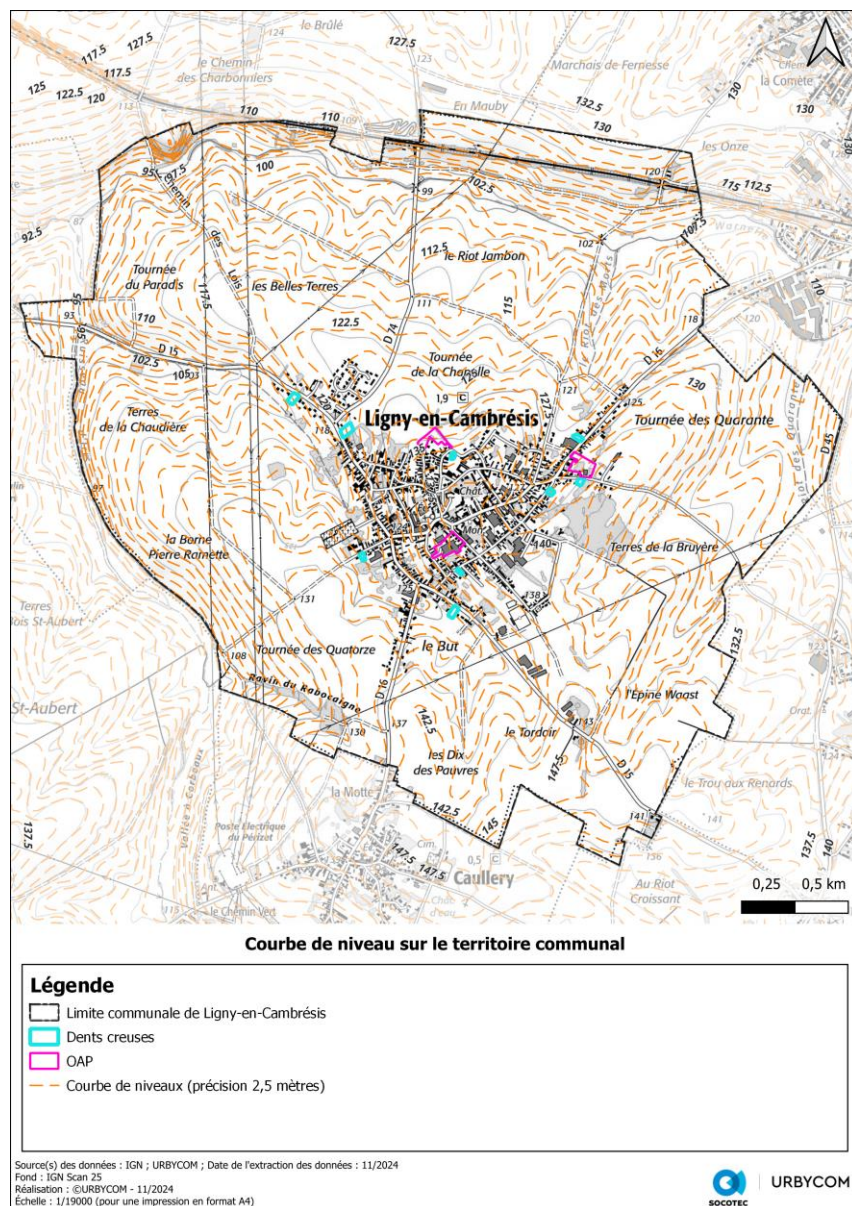
Thématique		Constats	Objectifs
Milieu physique	Topographie, Pédologie et Géologie	- Topographie marquée (présence de Thalwegs) - Perméabilité variable	- Eviter les zones à risques de ruissellements - Limiter l'imperméabilisation des sols
	Masse d'eau souterraine	- Vulnérabilité globale faible de la masse d'eau	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité.
	Réseau hydrographique	- Nombreux cours d'eau et thalwegs - Zone humide à préserver	- Les cours d'eau et fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations. - La qualité des cours d'eau et les zones humides doivent être préservée.
	Qualité de l'air et Climat	- Peu de dépassement de polluants - Augmentation des jours de climat extrême - Disponibilité des énergies renouvelables	- Limiter les émissions atmosphériques : favoriser les déplacements piétons et l'utilisation des transports en commun - Respecter des normes de construction des logements.

Thématique		Constats	Objectifs
Milieu naturel			- Utilisation des énergies renouvelables
	Risque naturel	- 7 Arrêtés de catastrophe naturelle : coulées de boue et ruissellement - Risque de ruissellement recensé - Recensement des cavités	- Eviter les zones à risque pour le développement urbain - Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Lutter contre le ruissellement. - Des études géotechniques supplémentaires pourront être réalisées.
	Zones écologiques	- 2 ZNIEFF à moins de 5 km - Aucune Natura 2000 dans un rayon de 20 km - Zones écologiques recensées au SRCE aux zones bandes boisées et espaces à renaturer fluviaux	- Préserver la qualité écologique du territoire - Préserver les éléments naturels du paysage : cours d'eau, thalwegs et linéaires arborés
	Etude écologique	- 79 espèces de la flore dont 3 espèces exotiques envahissantes - 32 espèces de la faune	- Prendre des mesures pour la

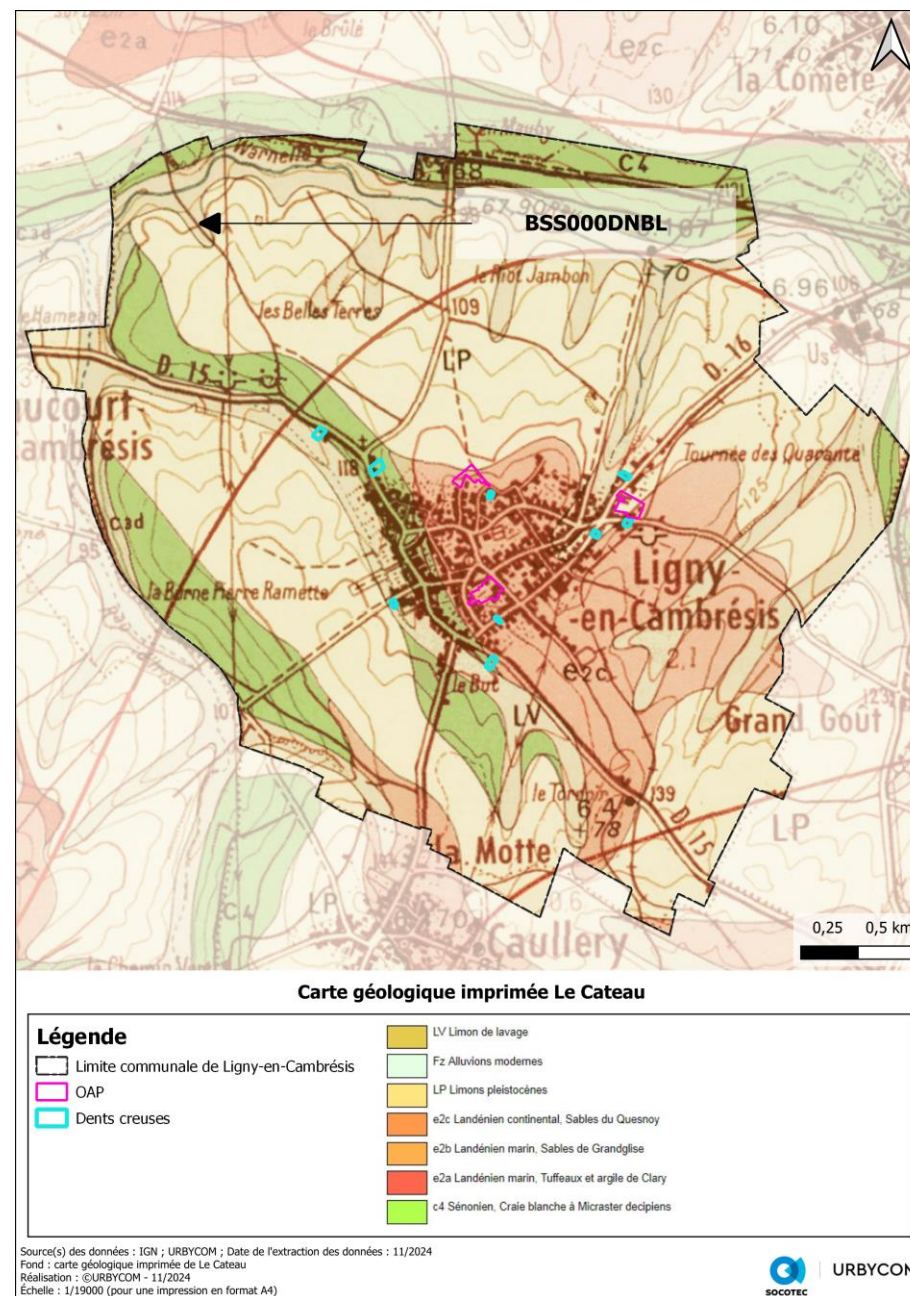
Thématique		Constats	Objectifs
Milieu humain	Assainissement	- Assainissement collectif disponible sur la commune	- Toutes les nouvelles habitations devront se raccorder à l'assainissement collectif - Aucun développement urbain en dehors du zonage d'assainissement
	Agriculture	- 23 exploitants recensés	- Limiter la consommation des terres agricoles par le renouvellement urbain
	Risques technologiques	- 3 entreprises ICPE - 14 sites CASIAS - 1 canalisation de transport de matière dangereuse (Gaz) et 3 axes permettant le TMD - 2 Axes terrestres bruyants	- Eviter les zones à risque pour le développement urbain
	Transports et déplacements	- Maillage piéton à recenser - Présence d'une ligne de bus	- Maintenir les axes piétons / de randonnées - Développement l'urbanisme dans les zones desservies par les transports en commun
	Servitudes	- 10 types de servitude	- Respect des servitudes
	Artificialisation	- Consommation de 3,18 ha entre 2011 et 2023	- Réduire la consommation puis atteindre le Zéro Artificialisation Nette

Thématique		Constats	Objectifs
Patrimoine et paysage	Paysage	- 4 sous entités paysagères : plateaux artésiens, les grands plateaux artésiens et cambrésiens, la vallée de l'Escaut, les plateaux cambrésiens. - Recensement des linéaires des haies et boisements	- Maintenir les éléments du paysage
	Patrimoine	- Aucun monument classé ou inscrit - Recensement du patrimoine bâti : 9 éléments recensés	- Préserver l'identité bâtie de la commune.

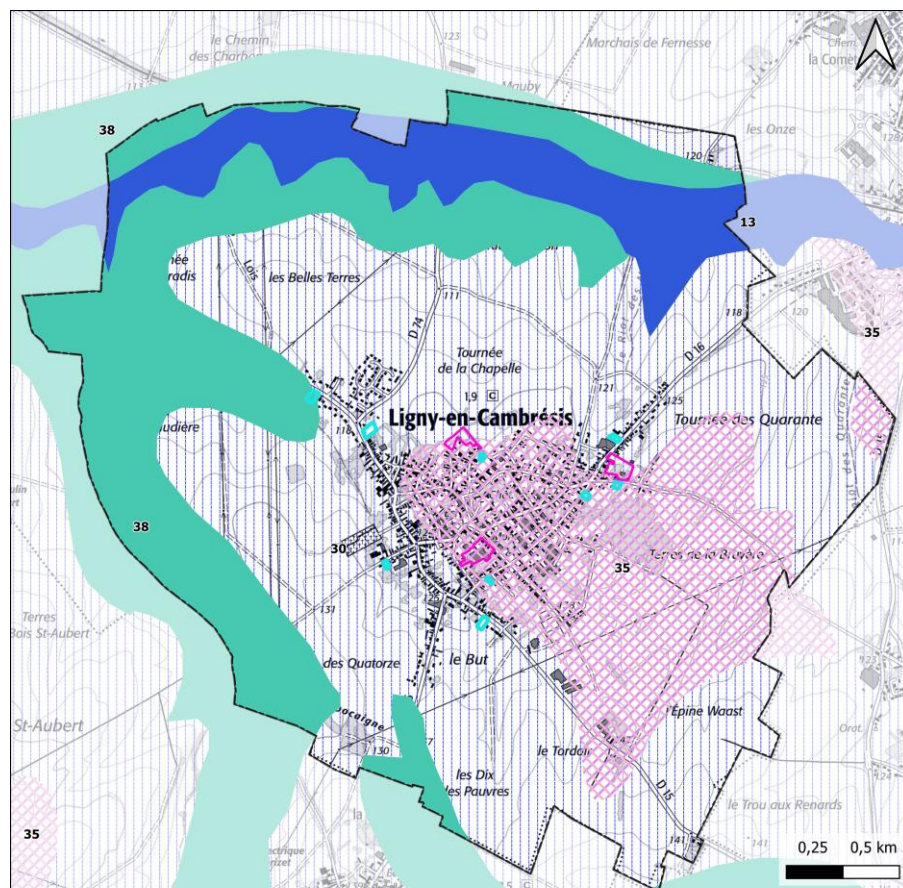
Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets du PLUi. Seules les cartes générales sont ainsi présentées. Les cartes d'enjeux à l'échelle des communes sont présentées dans l'évaluation environnementale.



Carte 2 : Topographie communale



Carte 3 : Carte Géologique



Carte pédologique

Légende

— Limite communal de Ligny-en-Cambrésis

— OAP

— Dents creuses

Couches pédologiques

13: Sols alluviaux et alluvio-colluviaux hydromorphes de texture variable des alluvions récentes des vallons et vallées étroits (<1 km)

30: Sols bruns faiblement lessivés à calchiques (granules de craie) de limons éoliens sur substrat crayeux peu profond du Cambrésis

35: Sols bruns limoneux, limono-sableux et sableux, peu à moyennement profonds, sur butte ou dôme résiduel sableux du Tertiaire

38: Sols bruns calcaires sur craie et sols colluviaux limoneux loessiques

Source(s) des données : IGN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 11/2024

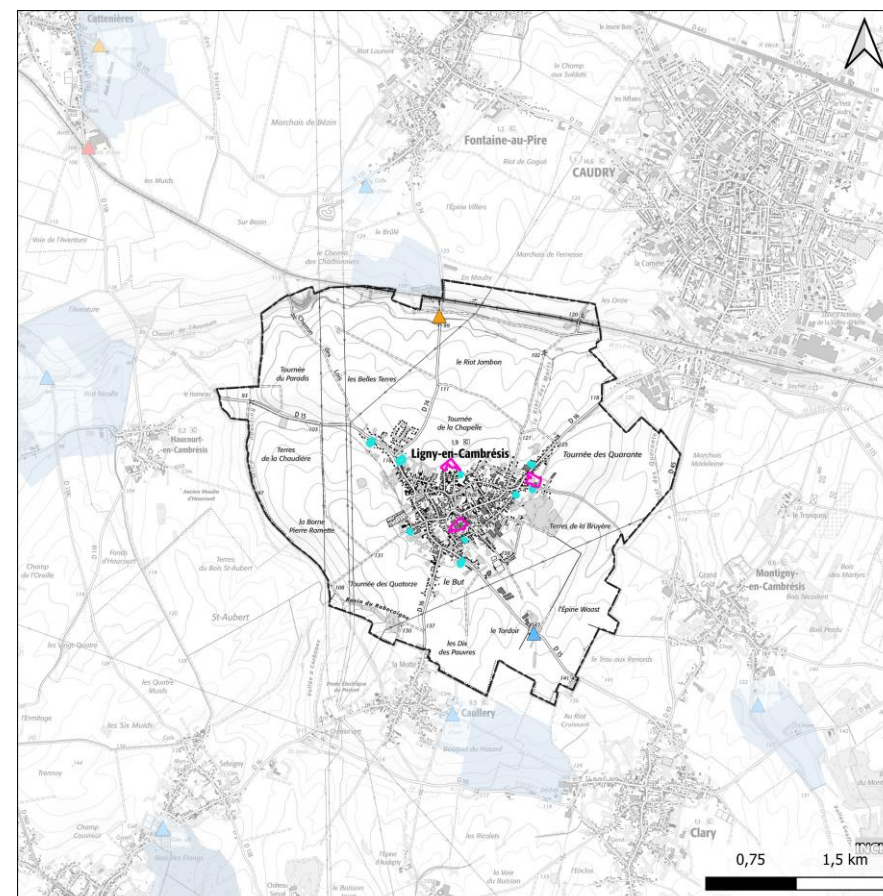
Fond : IGN Scan 25

Réalisation : ©URBYCOM - 11/2024

Échelle : 1/19000 (pour une impression en format A4)



URBYCOM



Localisation des captages d'eau potable

Légende

— Limite administrative de Ligny-en-Cambrésis

— OAP

— Dents creuses

Etat des captages d'eau potable et minérale

▲ Abandonné (fermé)

▲ Actif

▲ Perspective d'abandon

Périmètres de protection des captages

— Périmètre de protection immédiat

— Périmètre de protection rapproché

— Périmètre de protection éloigné

— Aire d'Alimentation de Captages

Source(s) des données : IGN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 11/2024

Fond : IGN Scan 25

Réalisation : ©URBYCOM - 11/2024

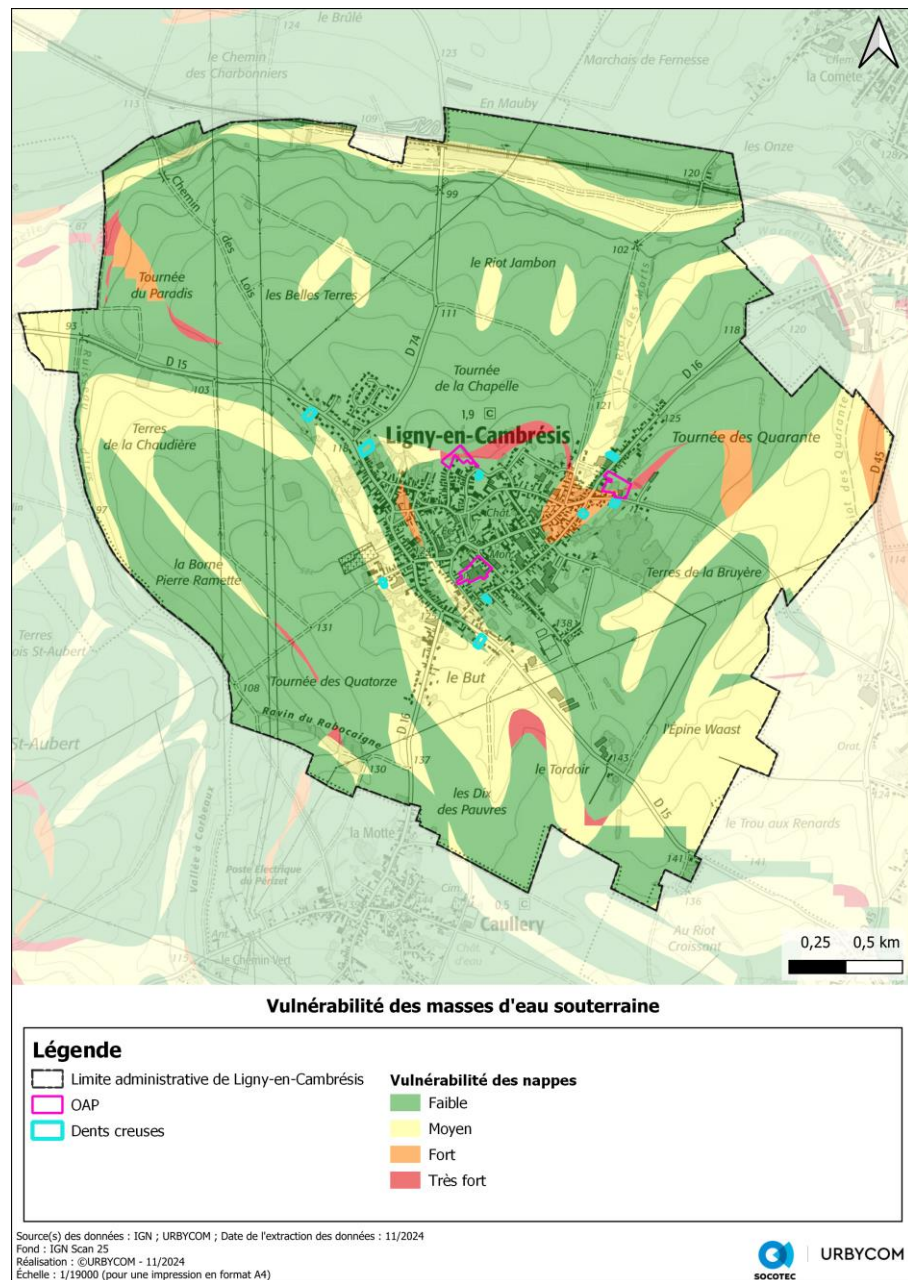
Échelle : 1/35000 (pour une impression en format A4)



URBYCOM

Carte 4 : Référentiel régional pédologique « les pédopaysages » du Nord-Pas-de-Calais

Carte 5 : Captage d'eau AEP – Source : DDTM59 / AEAP



Carte 6 : Vulnérabilité des masses d'eau souterraines

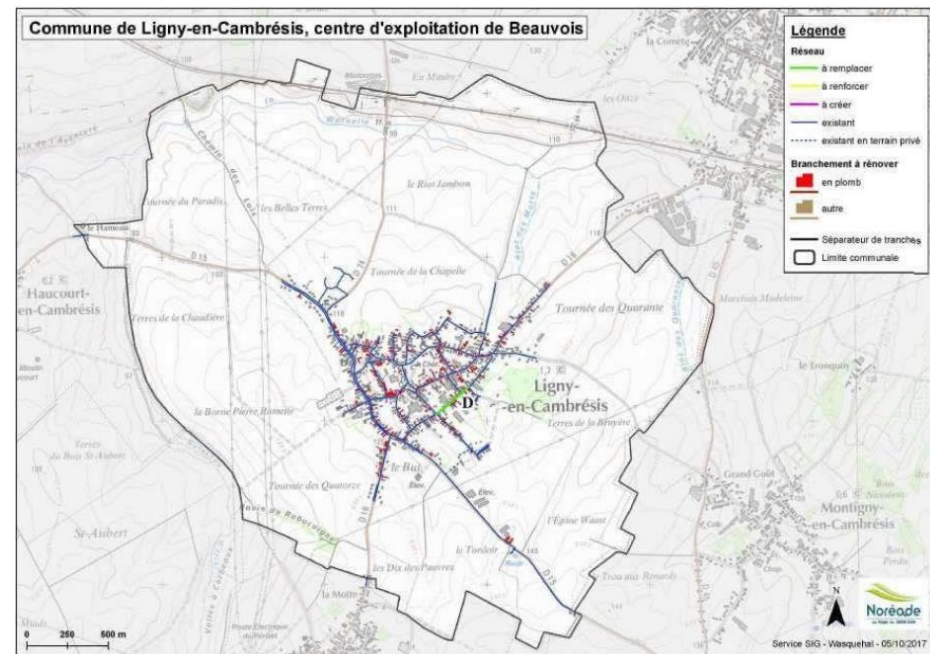
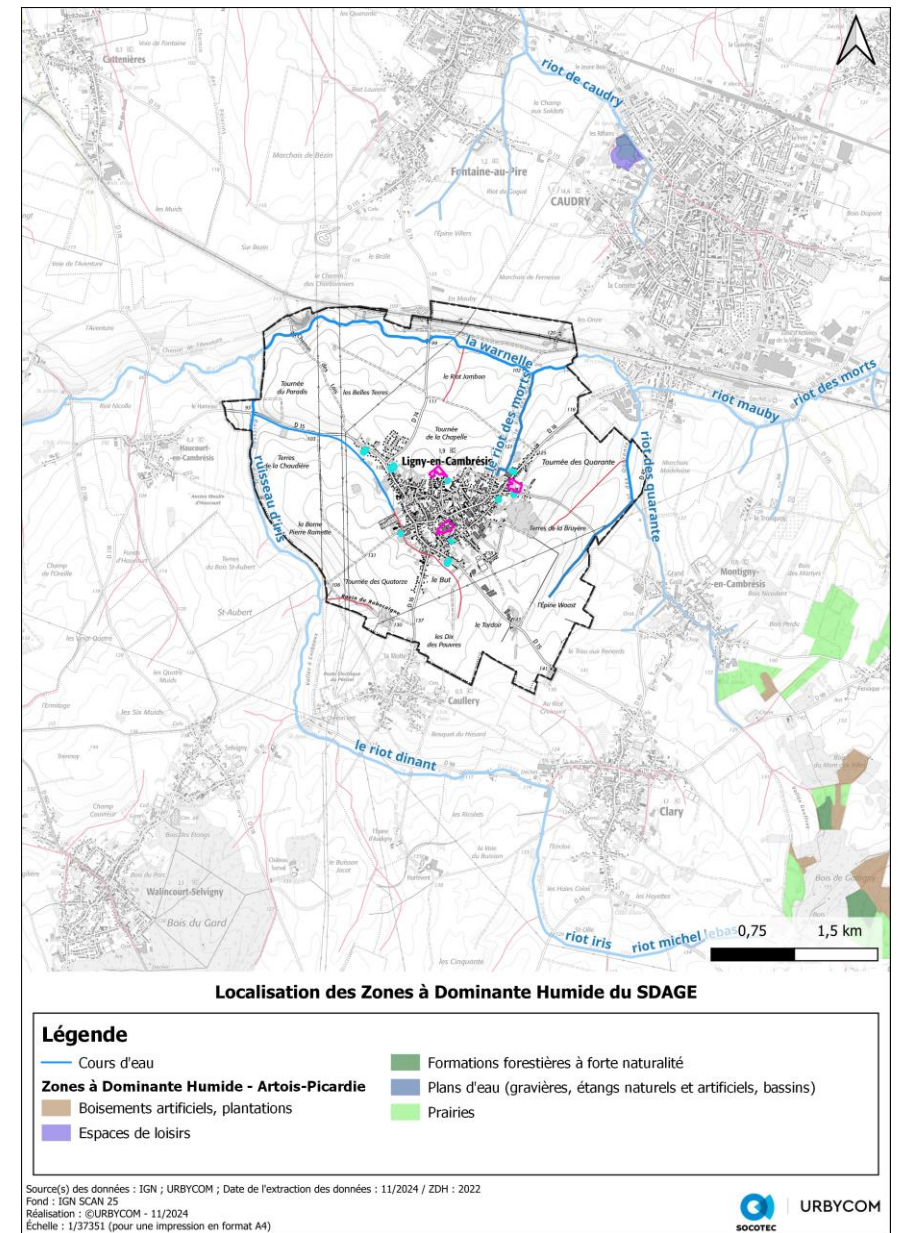
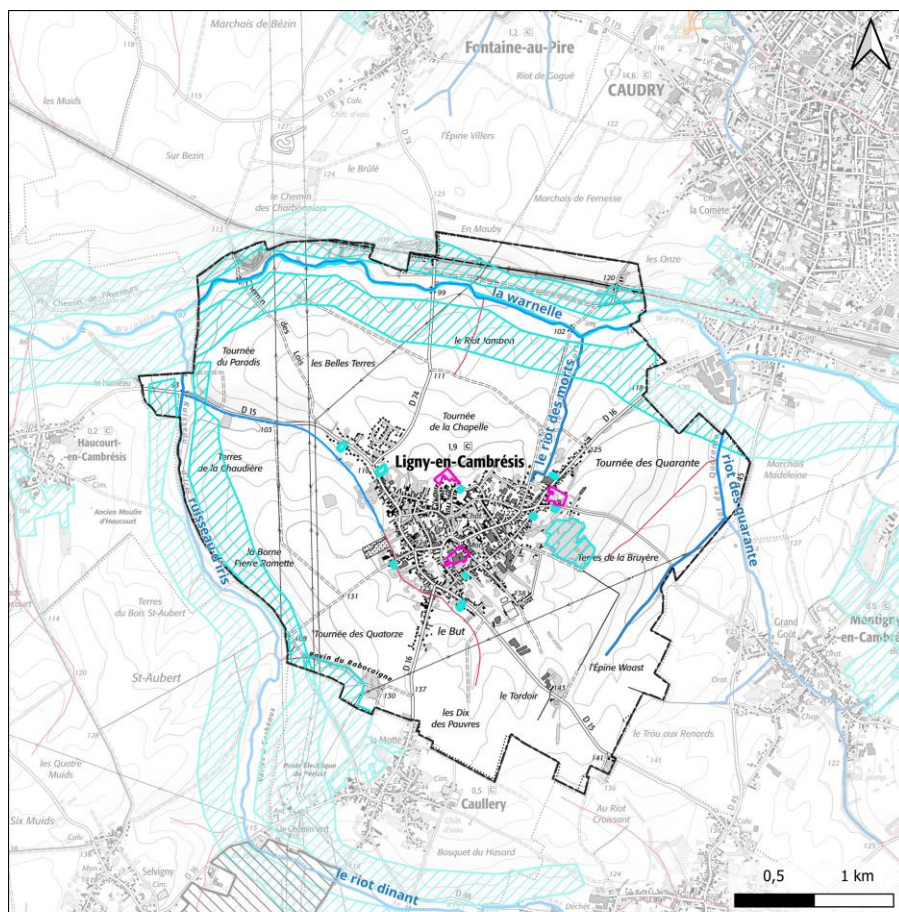


Figure 2 : Plan du réseau et des branchements de Ligny-en-Cambrésis.





Localisation des zones humides

Légende

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Limite administrative de Ligny-en-Cambrésis OAP Dents creuses Cours d'eau Voies d'eau - statut indéterminé | Zone humide du SAGE <ul style="list-style-type: none"> Zone humide à préserver de catégorie 1 Zone humide catégorie 2 Zone humide catégorie 3 |
|--|---|

Source(s) des données : IGN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 11/2024
 Fond : IGN Scan 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 11/2024
 Échelle : 1/27000 (pour une impression en format A4)



Carte 9 : Localisation des Zones Humides du SAGE



Localisation des axes de ruissellements

Légende

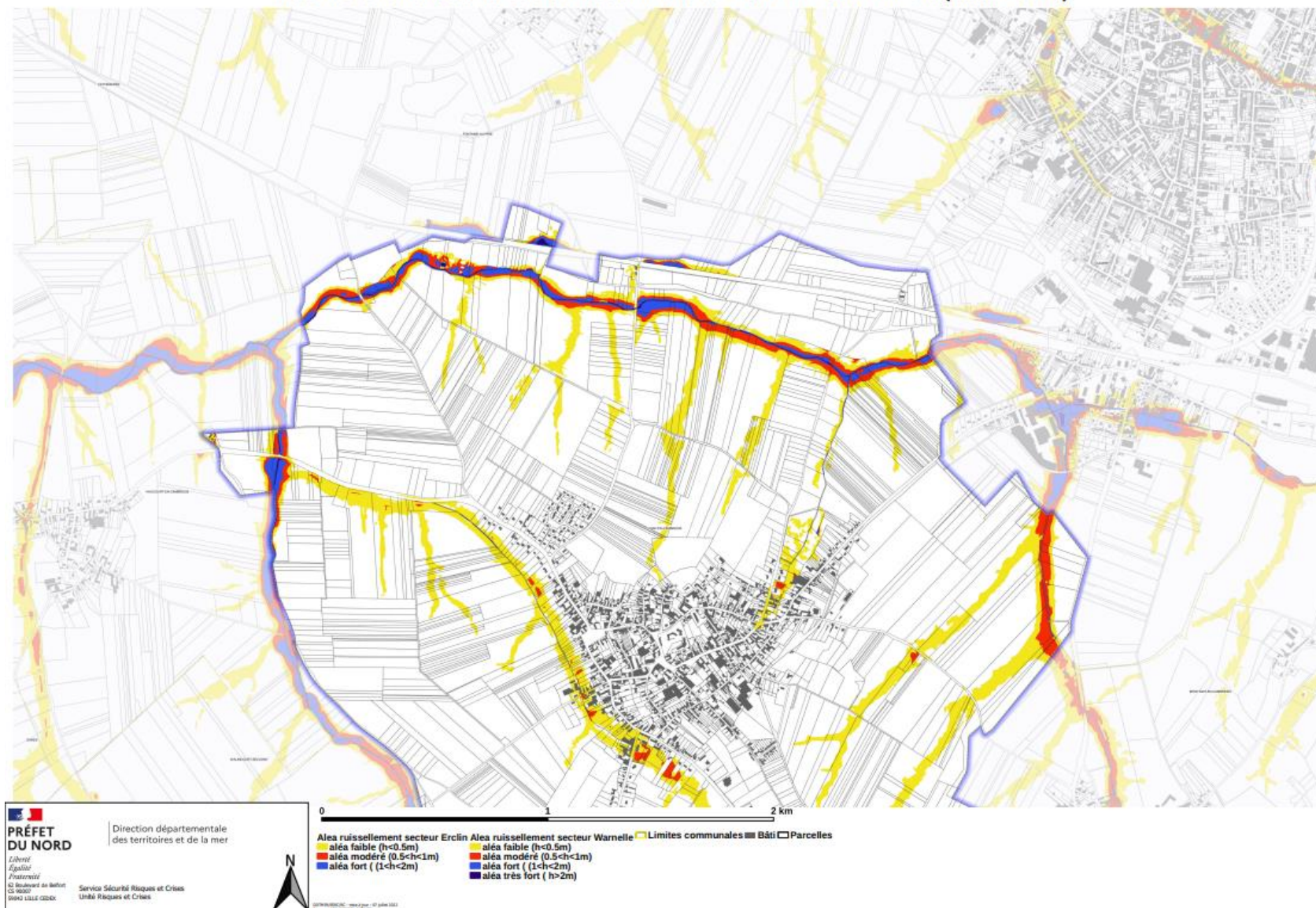
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limite administrative de Ligny-en-Cambrésis OAP Dents creuses | Aléa ruissellement secteur Warnelle <ul style="list-style-type: none"> aléa faible ($h < 0.5m$) aléa modéré ($0.5 < h < 1m$) aléa fort ($1 < h < 2m$) aléa très fort ($h > 2m$) |
|---|--|

Source(s) des données : IGN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 12/2024
 Fond : IGN Scan 25
 Réalisation : ©URBYCOM - 12/2024
 Échelle : 1/10000 (pour une impression en format A4)

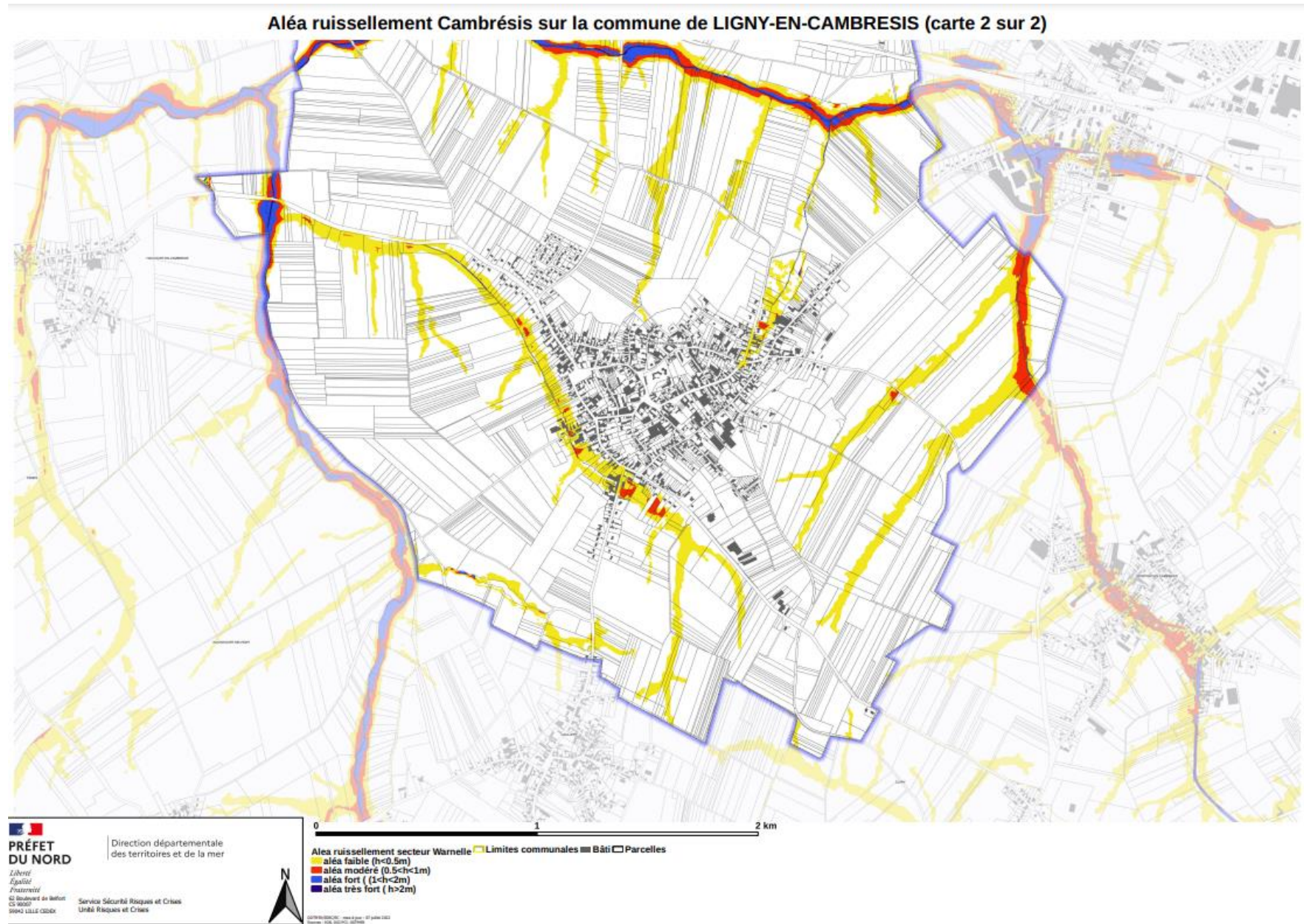


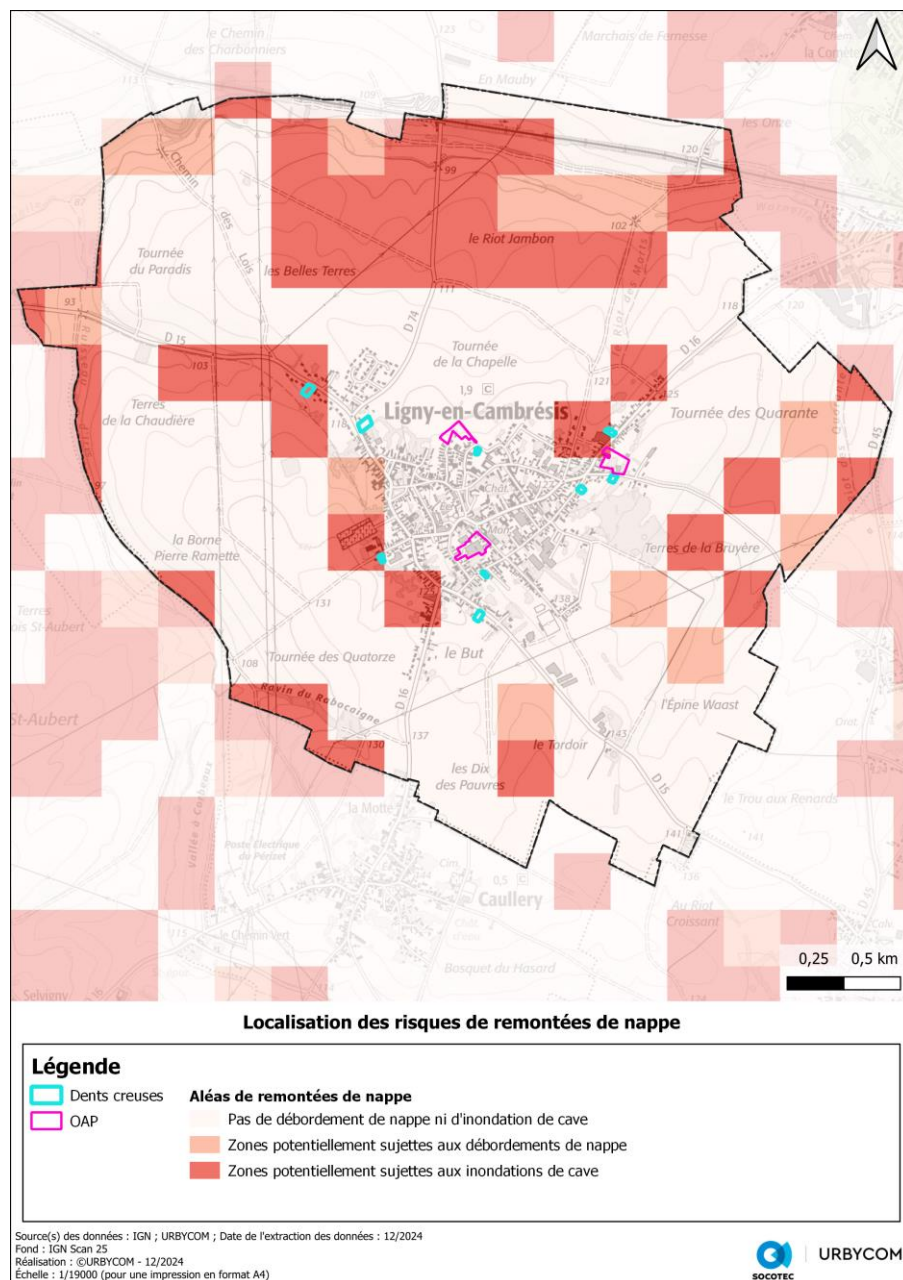
Carte 10 : Localisation des axes de ruissellements

Aléa ruissellement Cambrésis sur la commune de LIGNY-EN-CAMBRESIS (carte 1 sur 2)

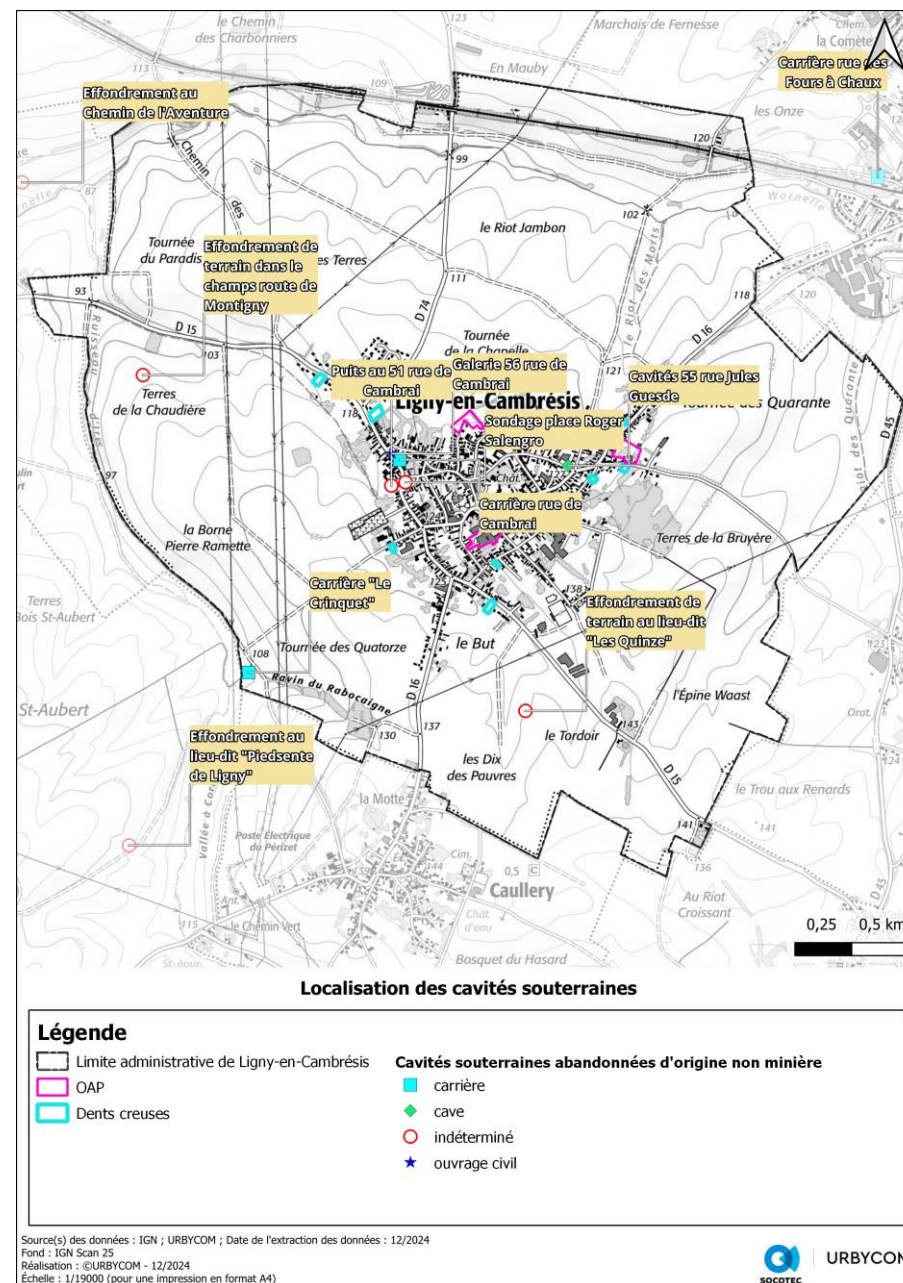


Carte 11 : Carte des aléas de ruissellement planche 1

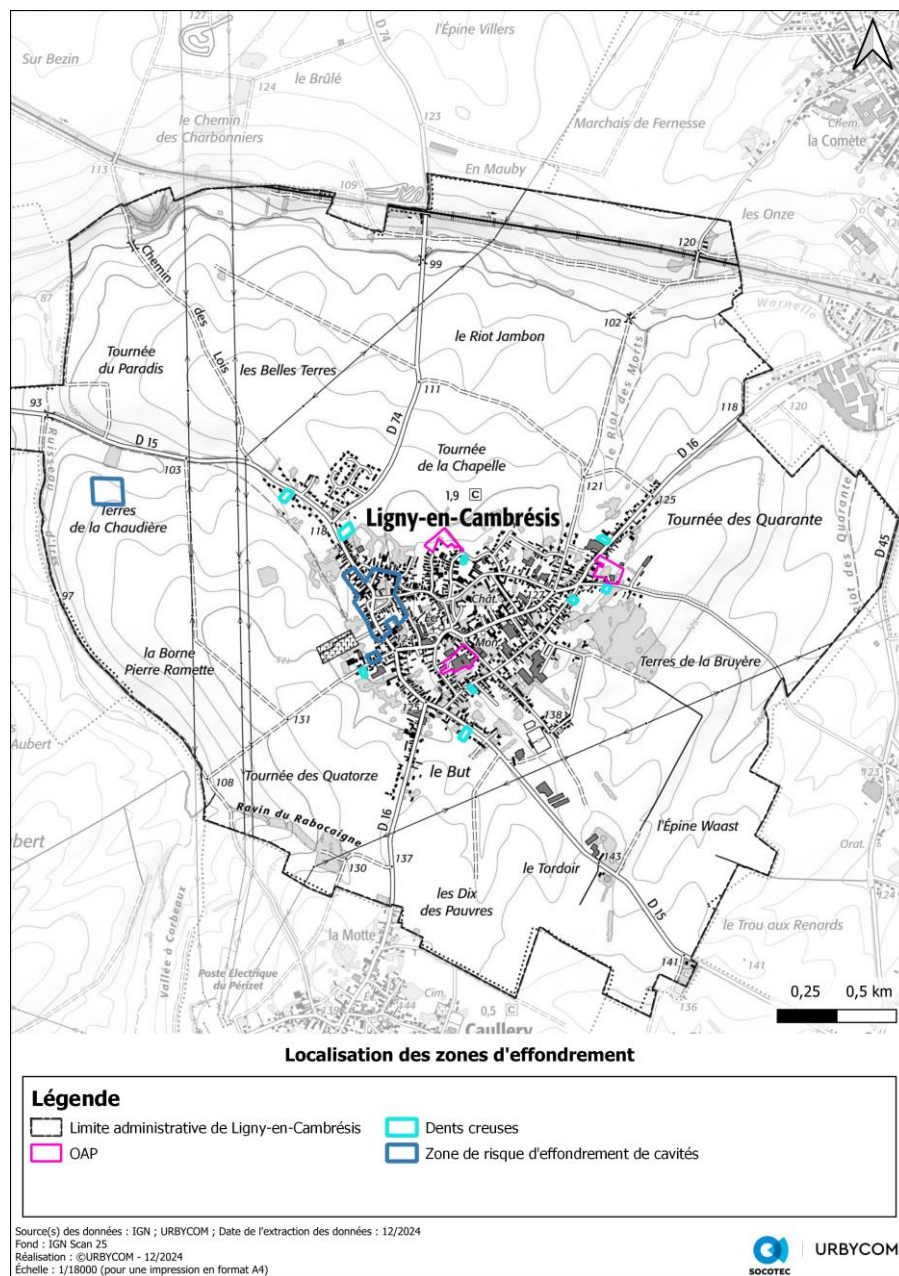




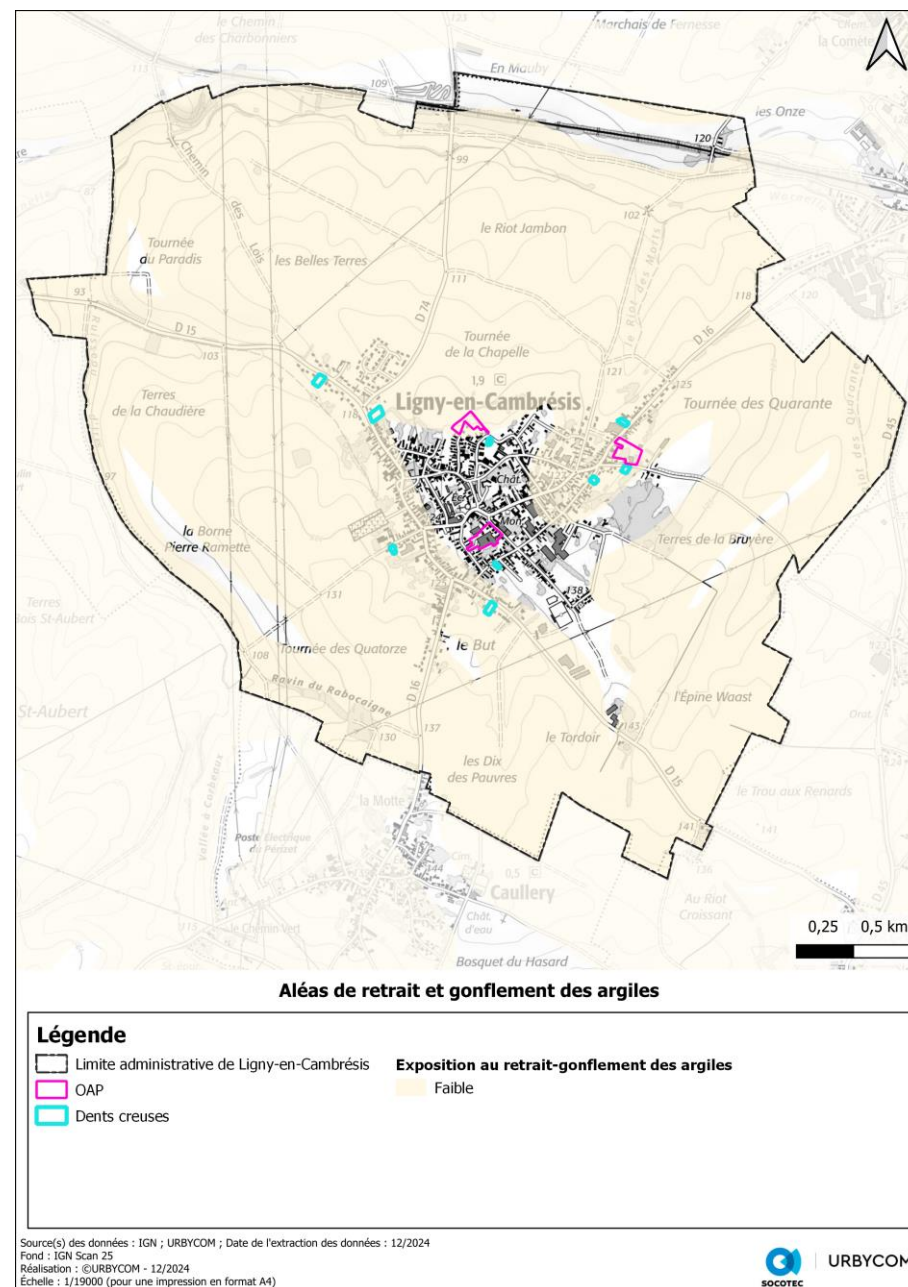
Carte 13 : Localisation des zones à risque de remontées de nappes



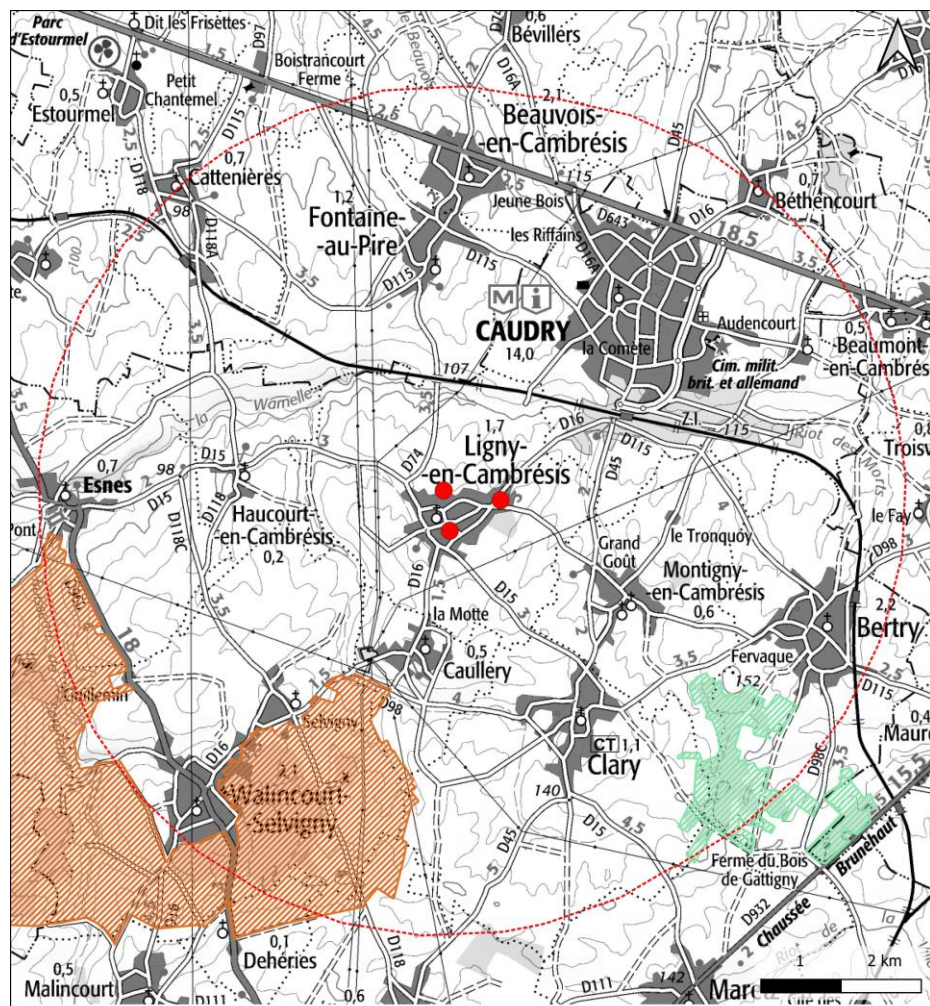
Carte 14 : Localisation des cavités souterraines



Carte 15 : Localisation des effondrements



Carte 16 : Localisation des aléas de retrait et gonflement des argiles



Localisation des ZNIEFF

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (AER - 5 km)
- ZNIEFF de type I**
- 310013371 - Bois du Gard, Bois d'Esnes et Bosquets à l'ouest de Walincourt-Salvigny
- 310030070 - Bois de Gattigny à Bertry
- Autres ZNIEFF
- ZNIEFF de type II**
- Autres ZNIEFF II

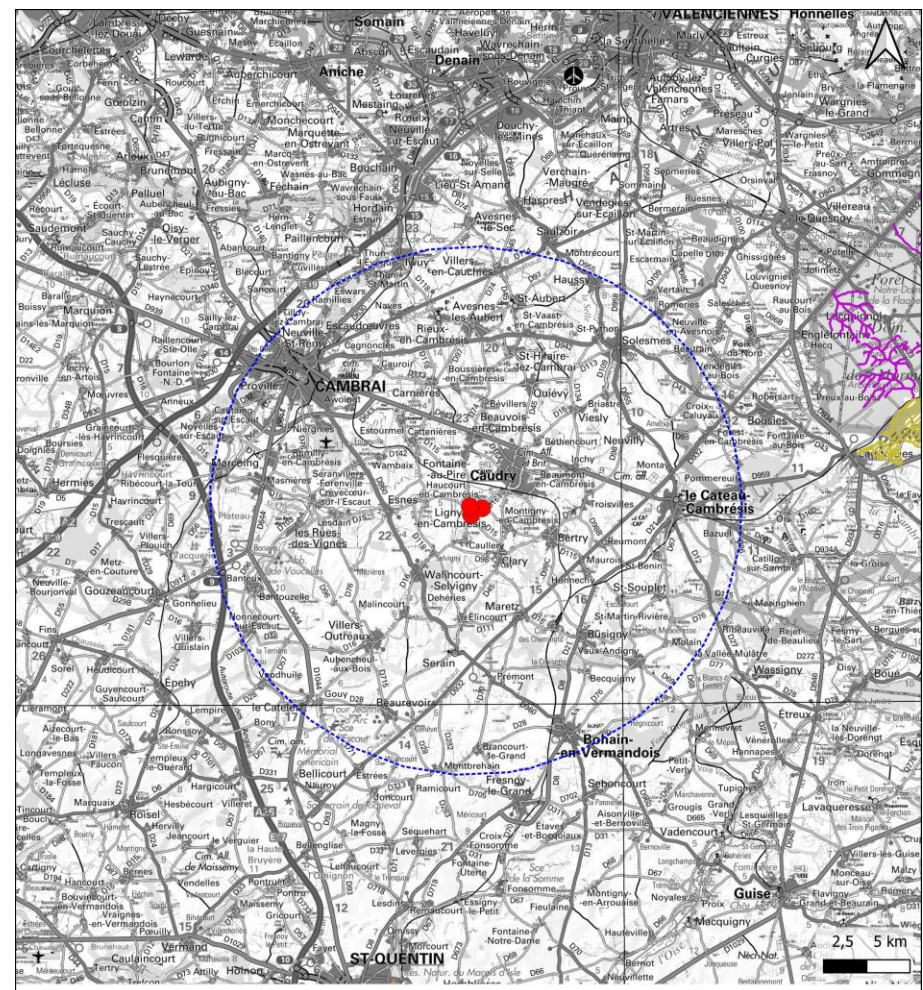
Source(s) des données : IGN ; INPN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 5/2024

Fond : IGN SCAN 100

Réalisation : ©URBYCOM - 5/2024

Échelle : 1/55000 (pour une impression en format A4)

Carte 17 : Localisation des ZNIEFF autour de la zone d'étude



Localisation des zones Natura 2000

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude éloignée (AEE - 15 km)
- Zones N2000**
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**
- FR3100509 - Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine
- FR3102006 - Vallée de la Sambre
- Autres ZSC

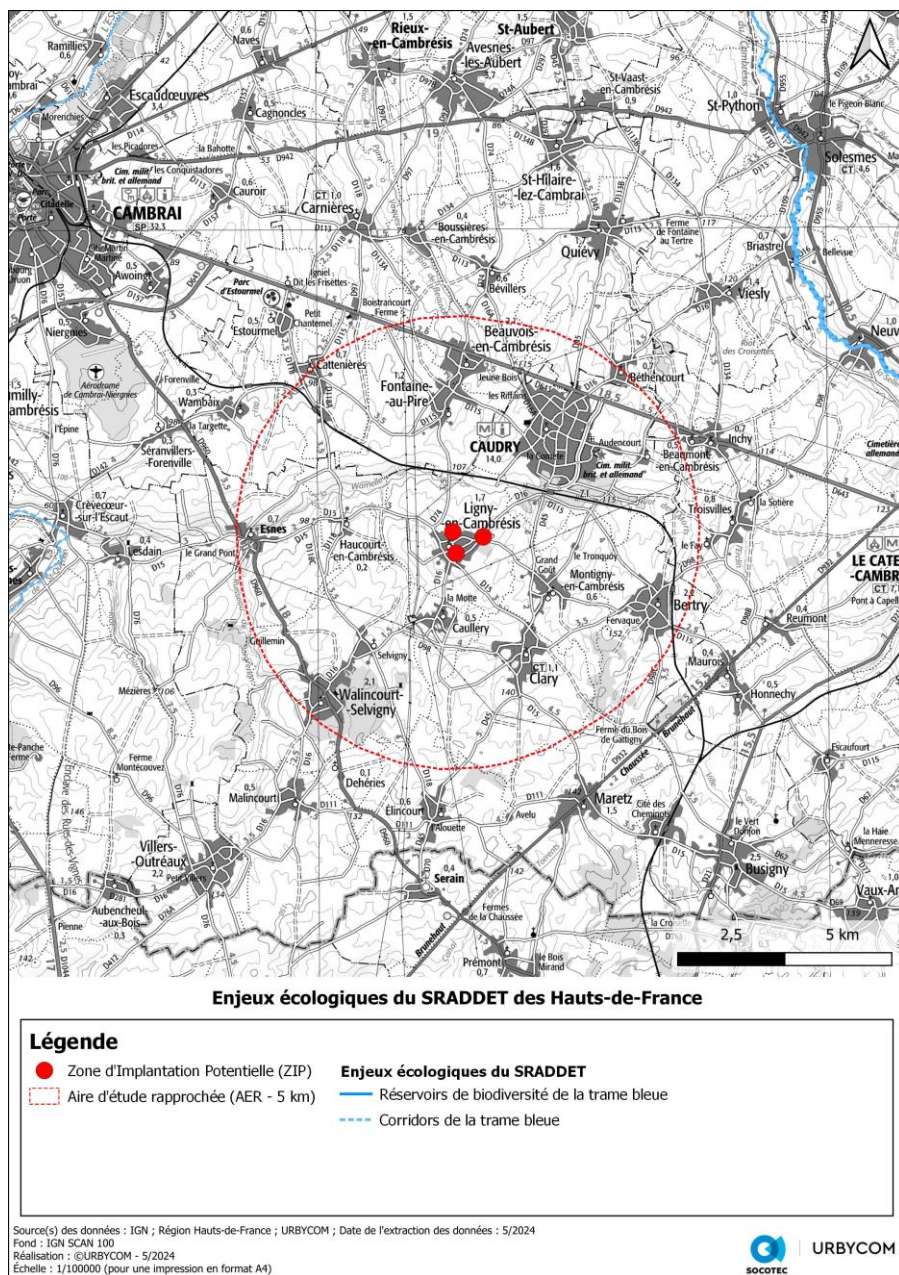
Source(s) des données : IGN ; INPN ; URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 5/2024

Fond : IGN SCAN 100

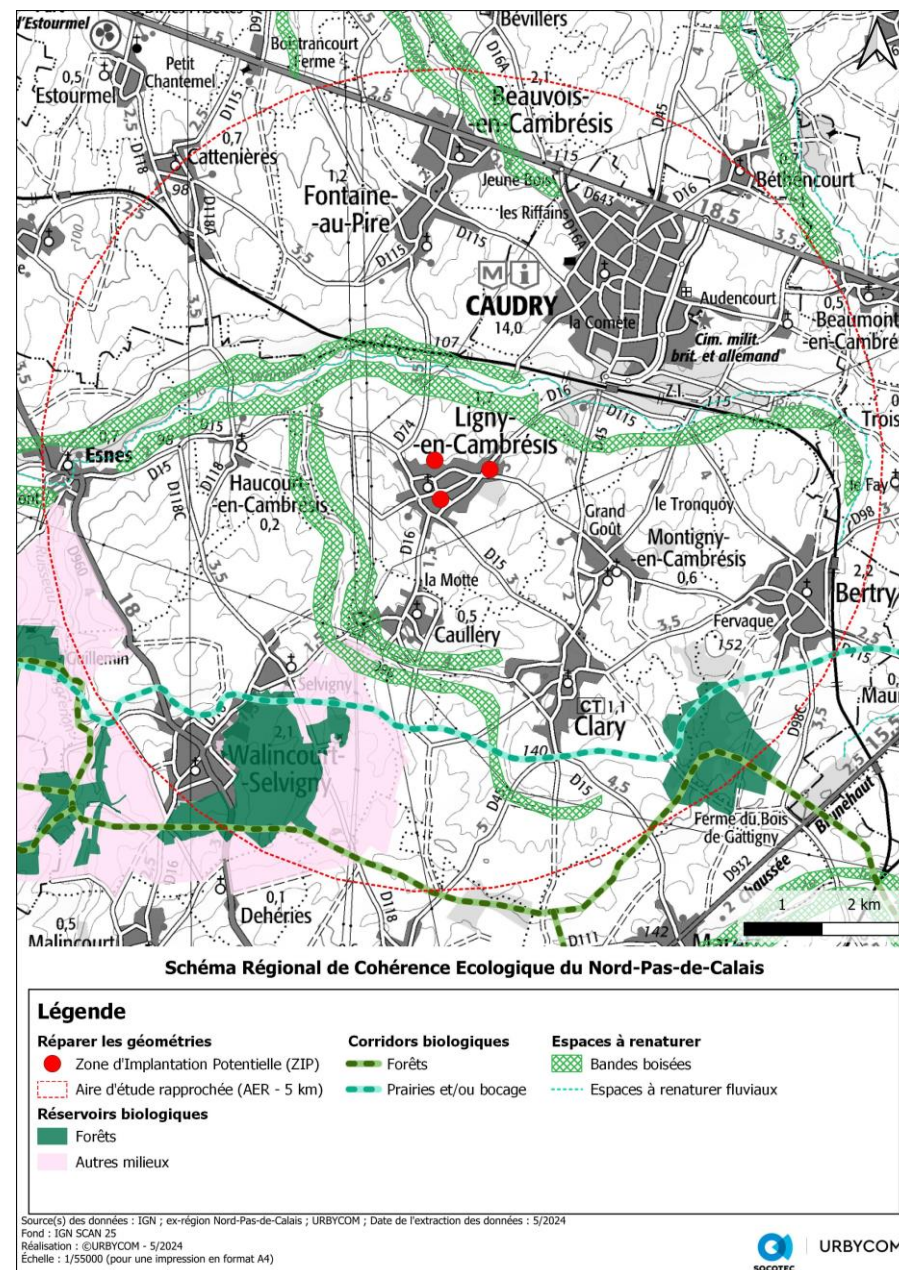
Réalisation : ©URBYCOM - 5/2024

Échelle : 1/250000 (pour une impression en format A4)

Carte 18 : Localisation des zones NATURA 2000



Carte 19 : Localisation des enjeux du SRADET des Hauts de France



Carte 20 : Schéma Régional de Cohérence Écologique – Hauts-de-France

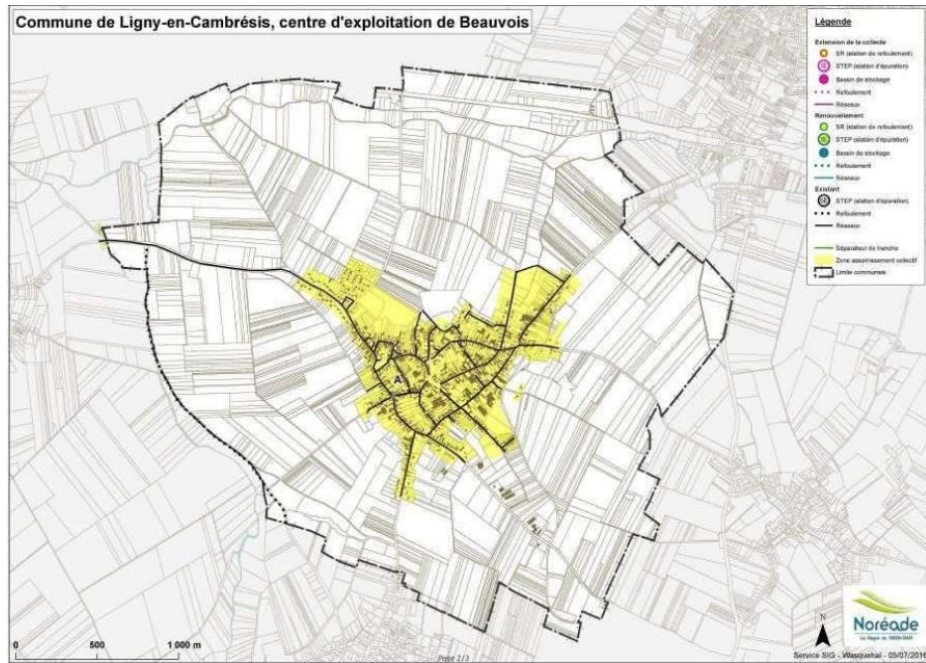
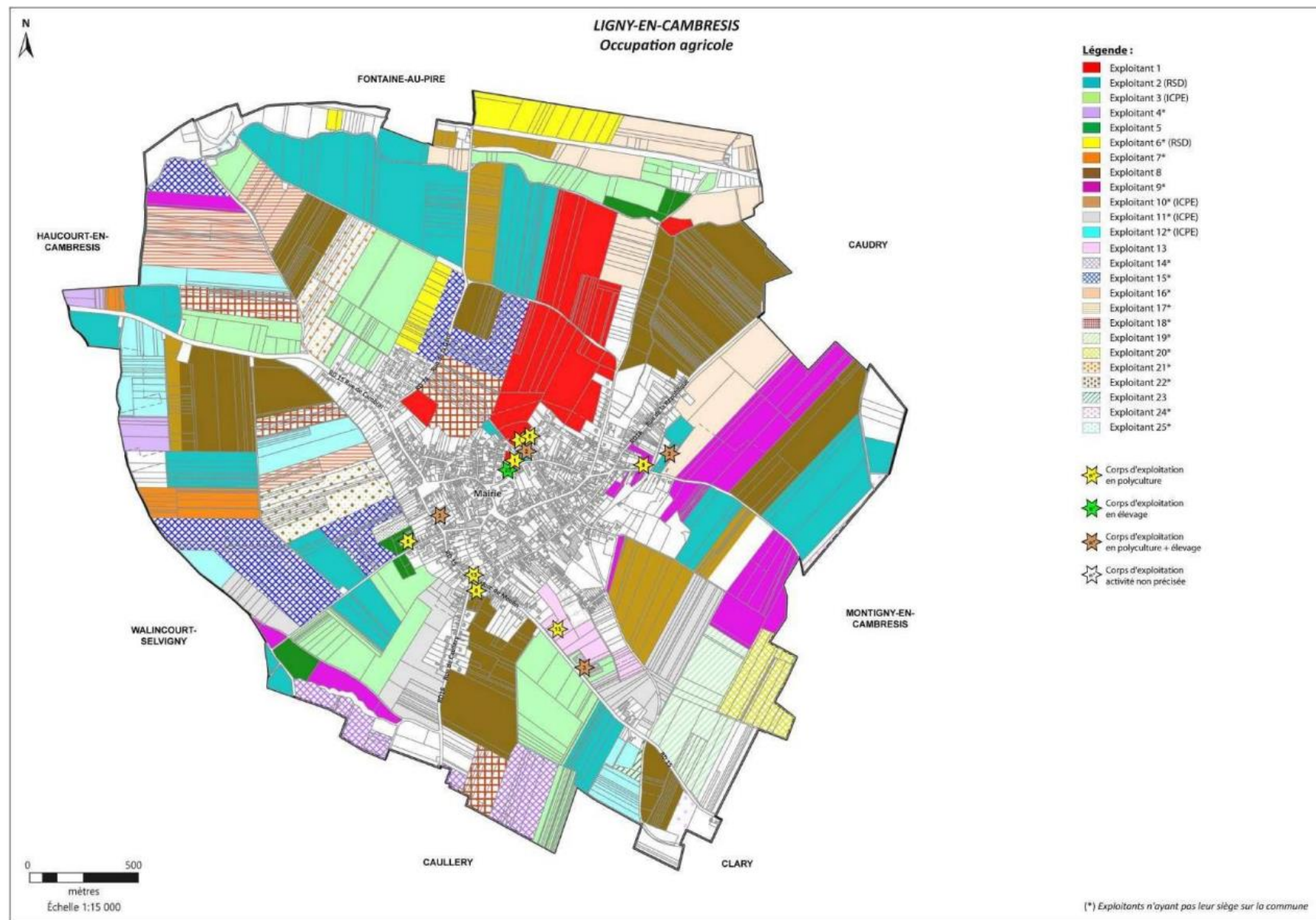
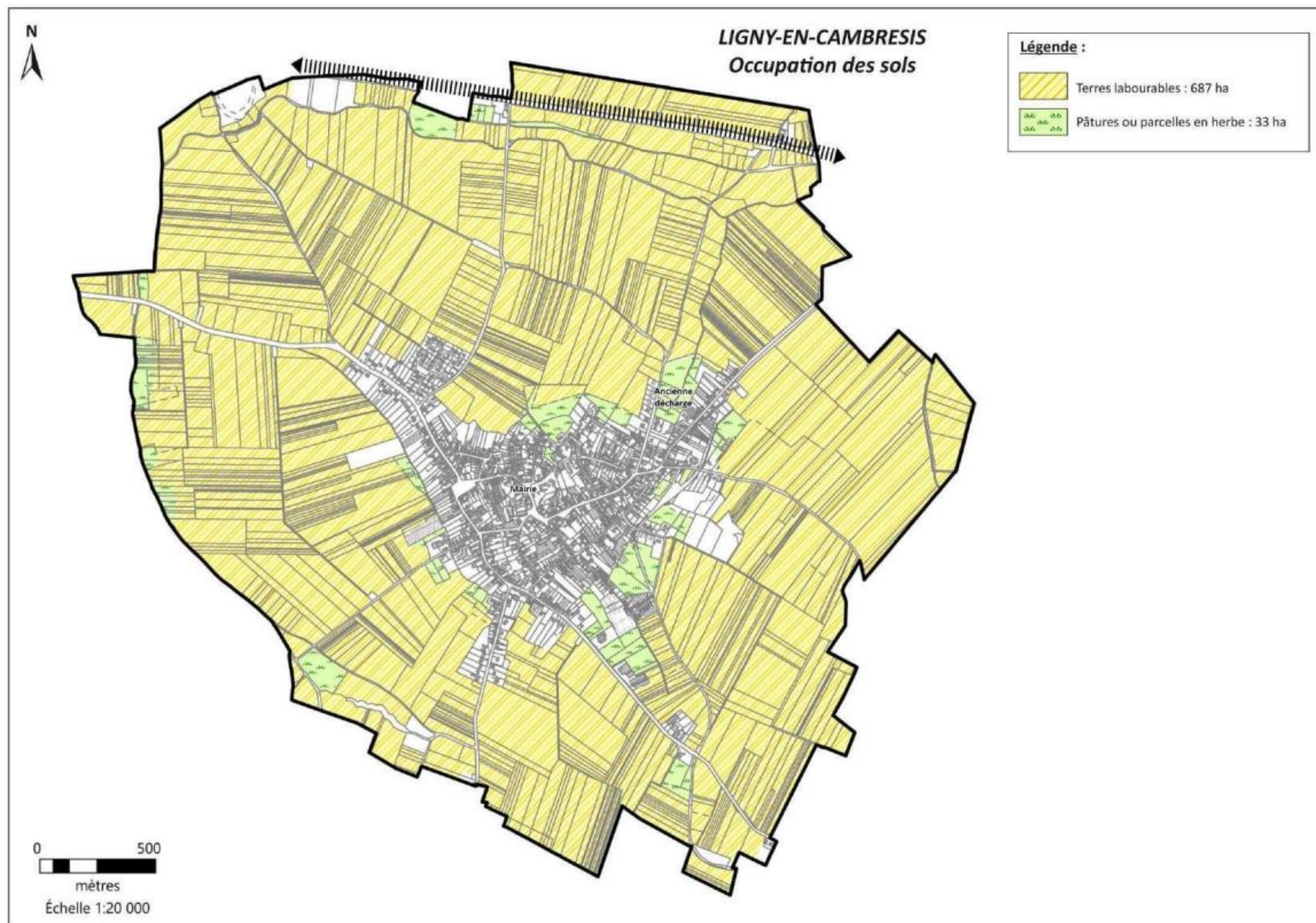


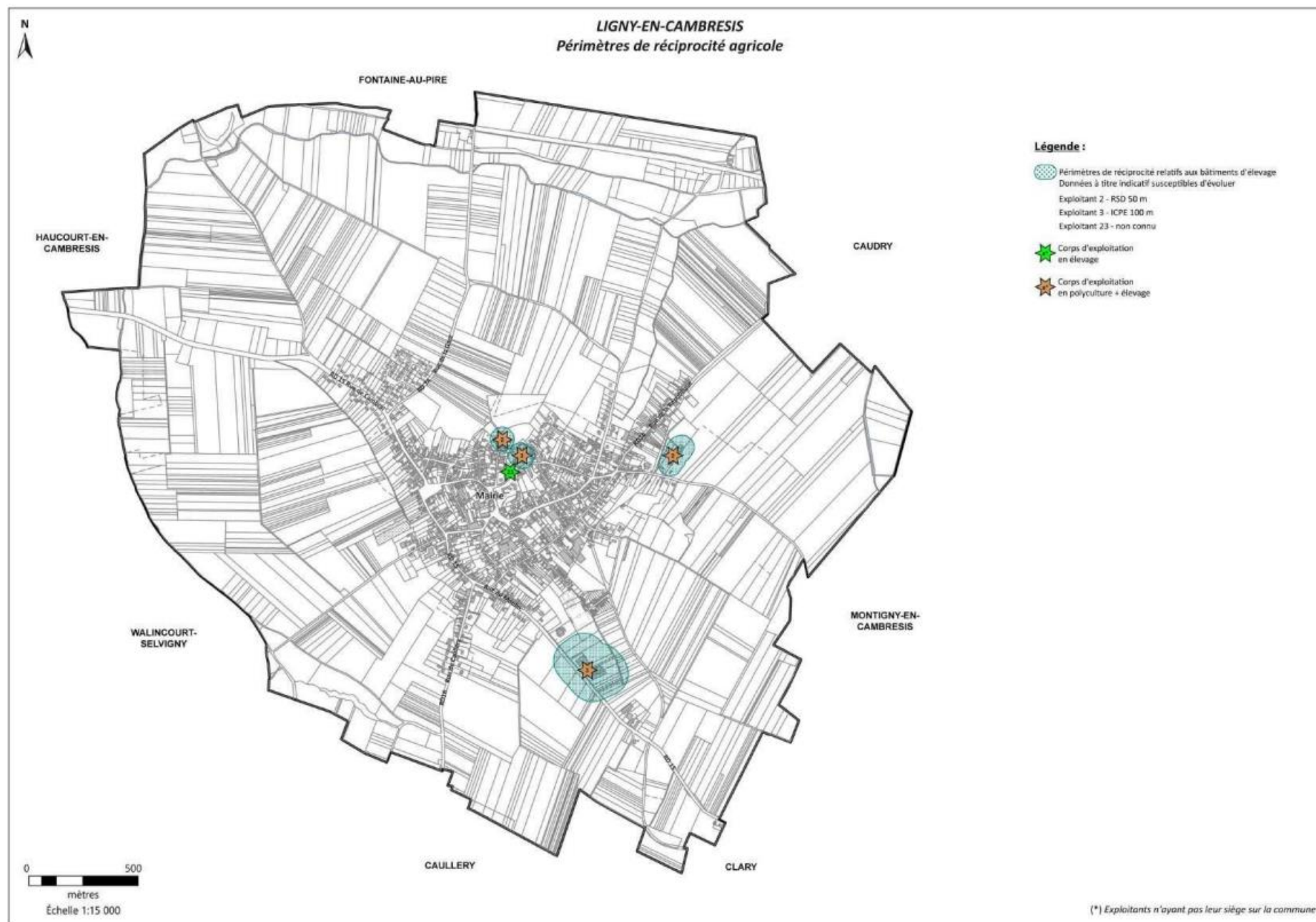
Figure 3 : Extrait du plan de zonage d'assainissement collectif



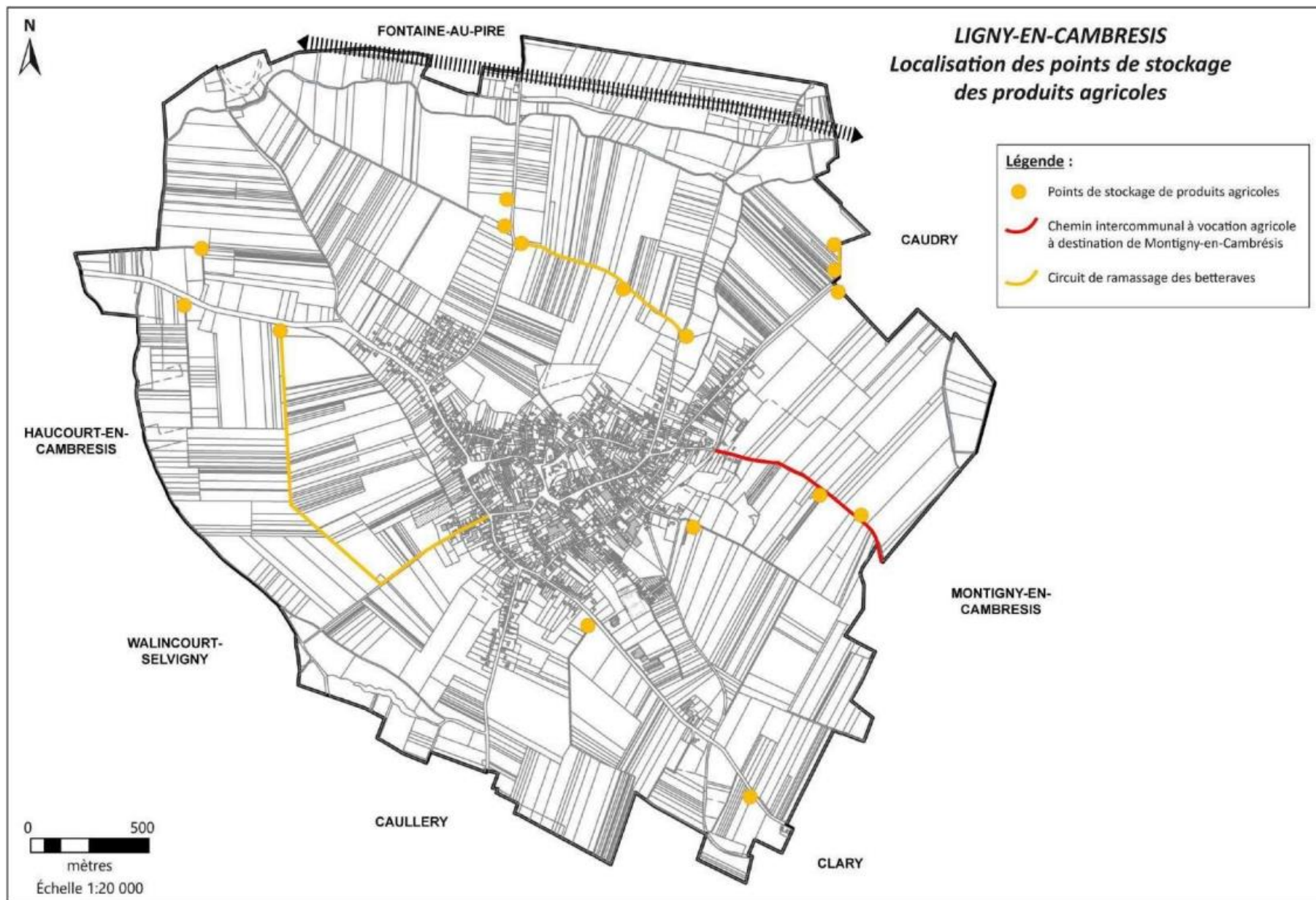
Carte 21 : Carte des propriétés des exploitants



Carte 22 : Occupation agricole des sols



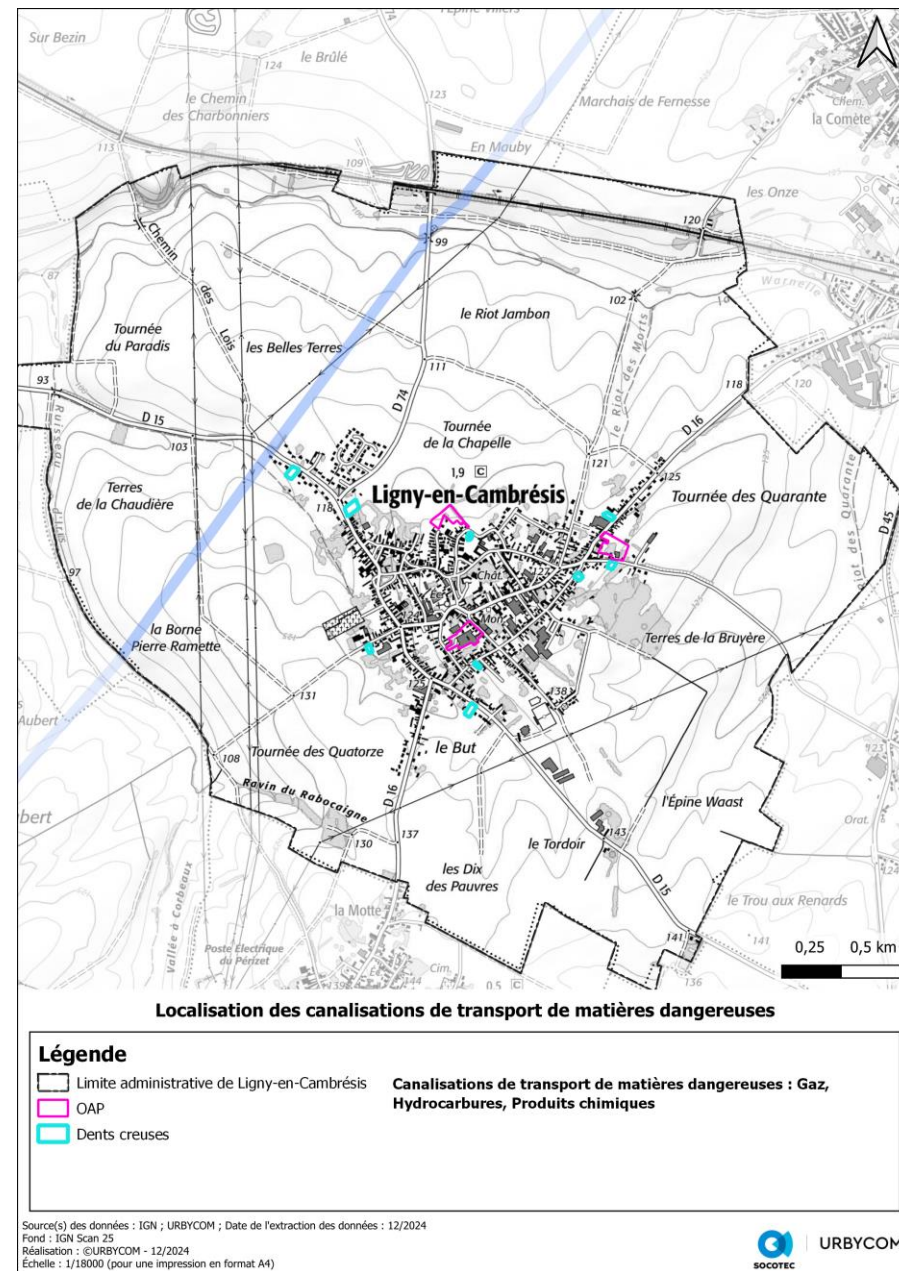
Carte 23 : Localisation des sièges d'exploitation



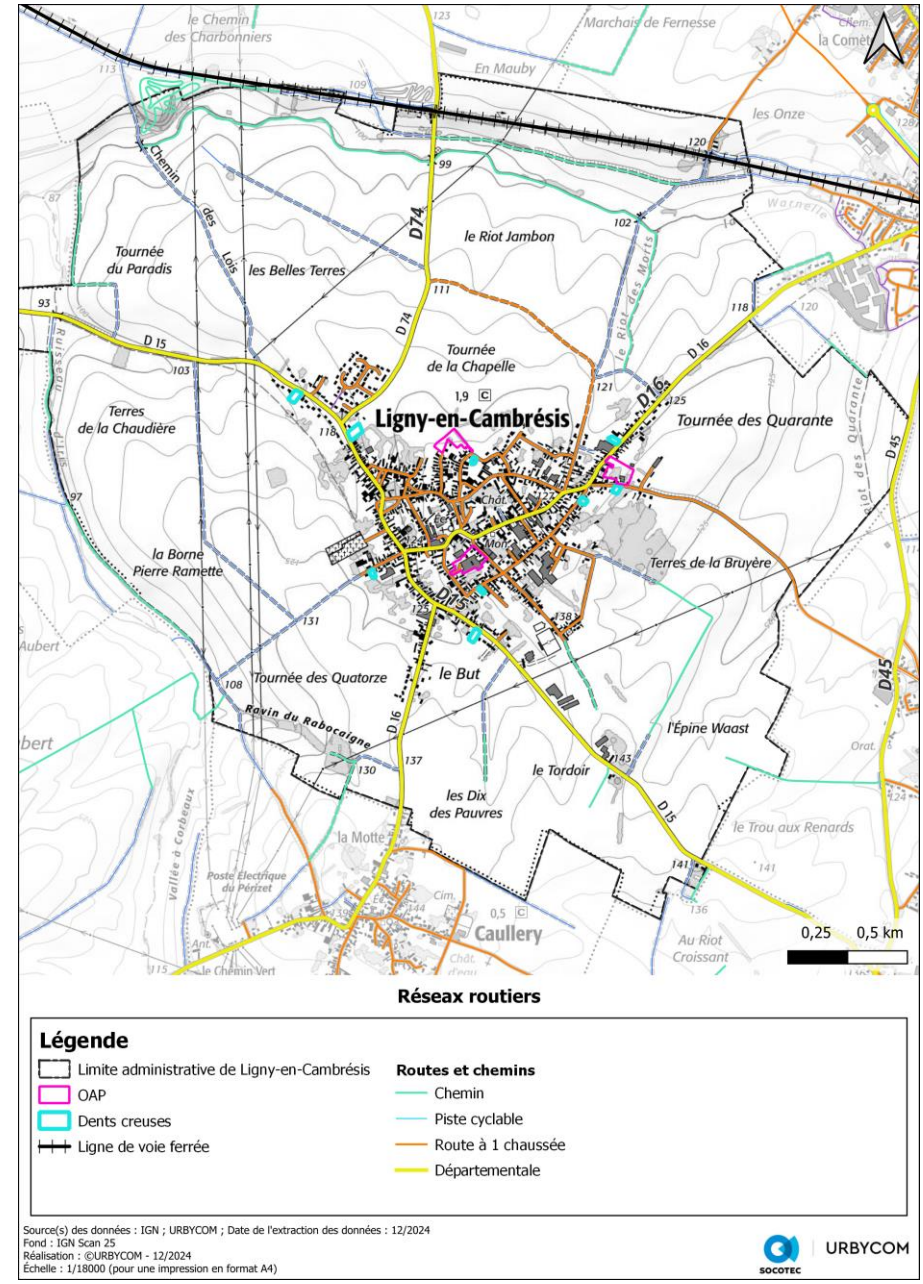
Carte 24 : zone de stockage des produits agricoles

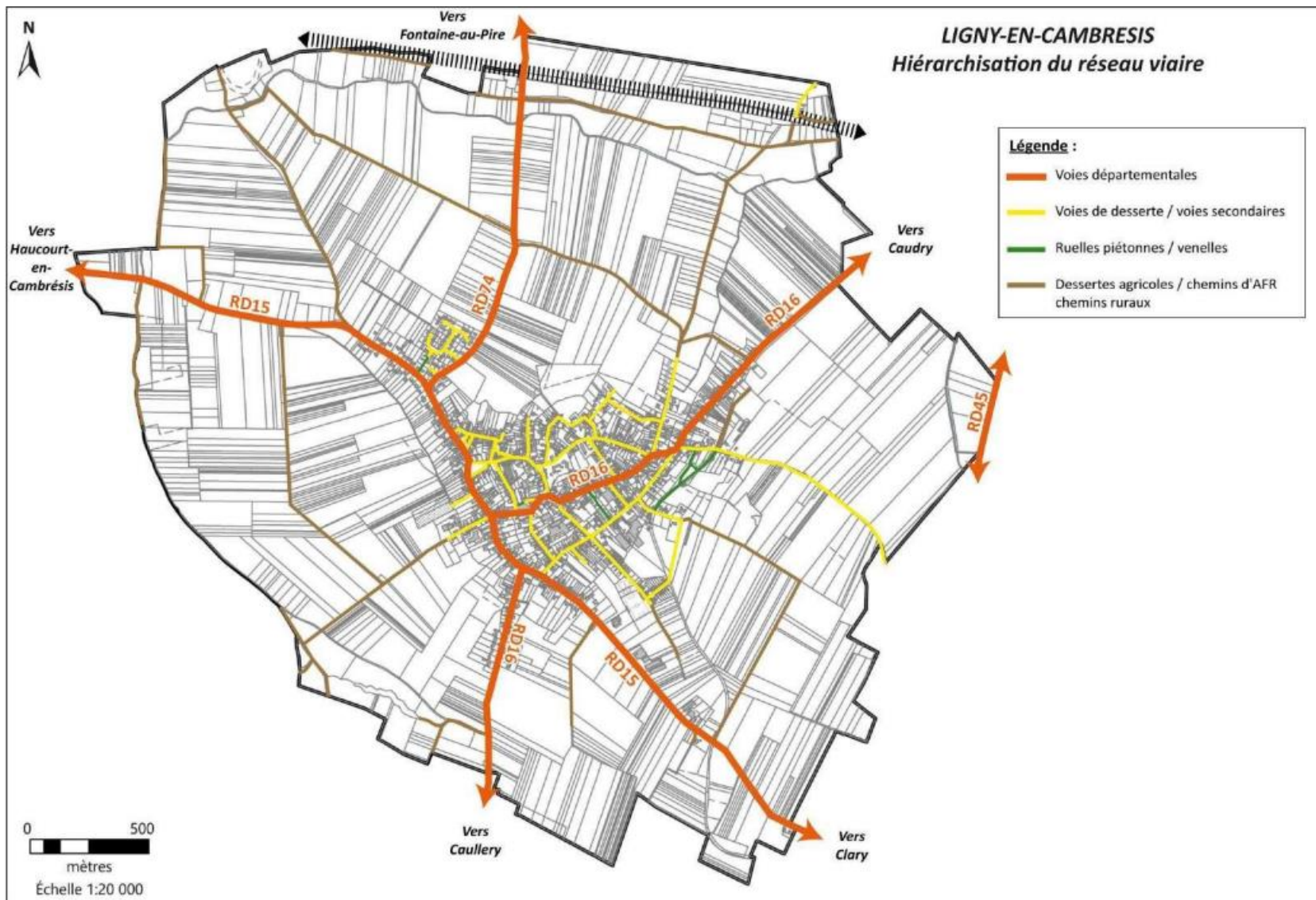


Carte 25 : Anciens sites industriels et activités de service

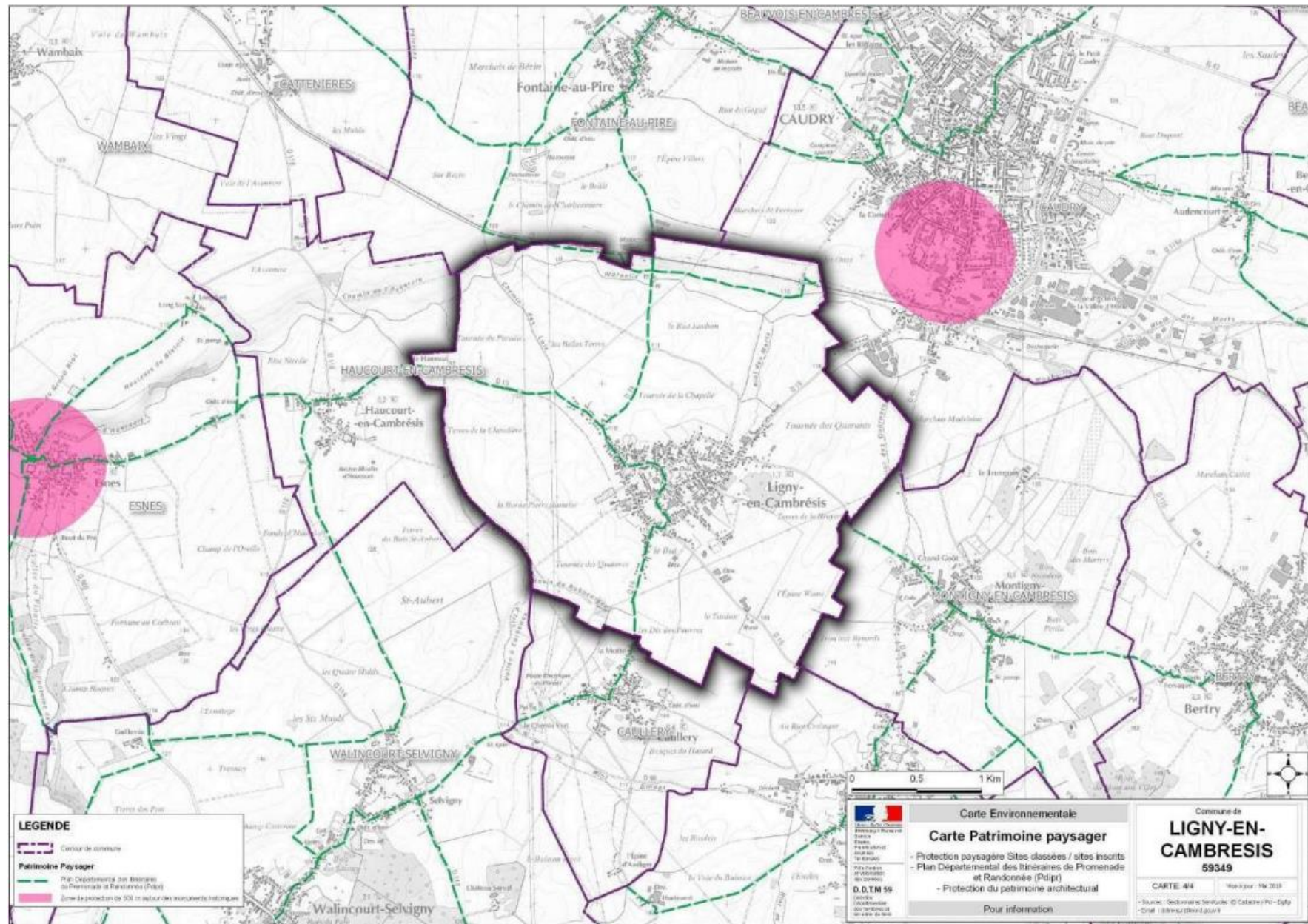


Carte 26 : Canalisation de transport de matières dangereuses





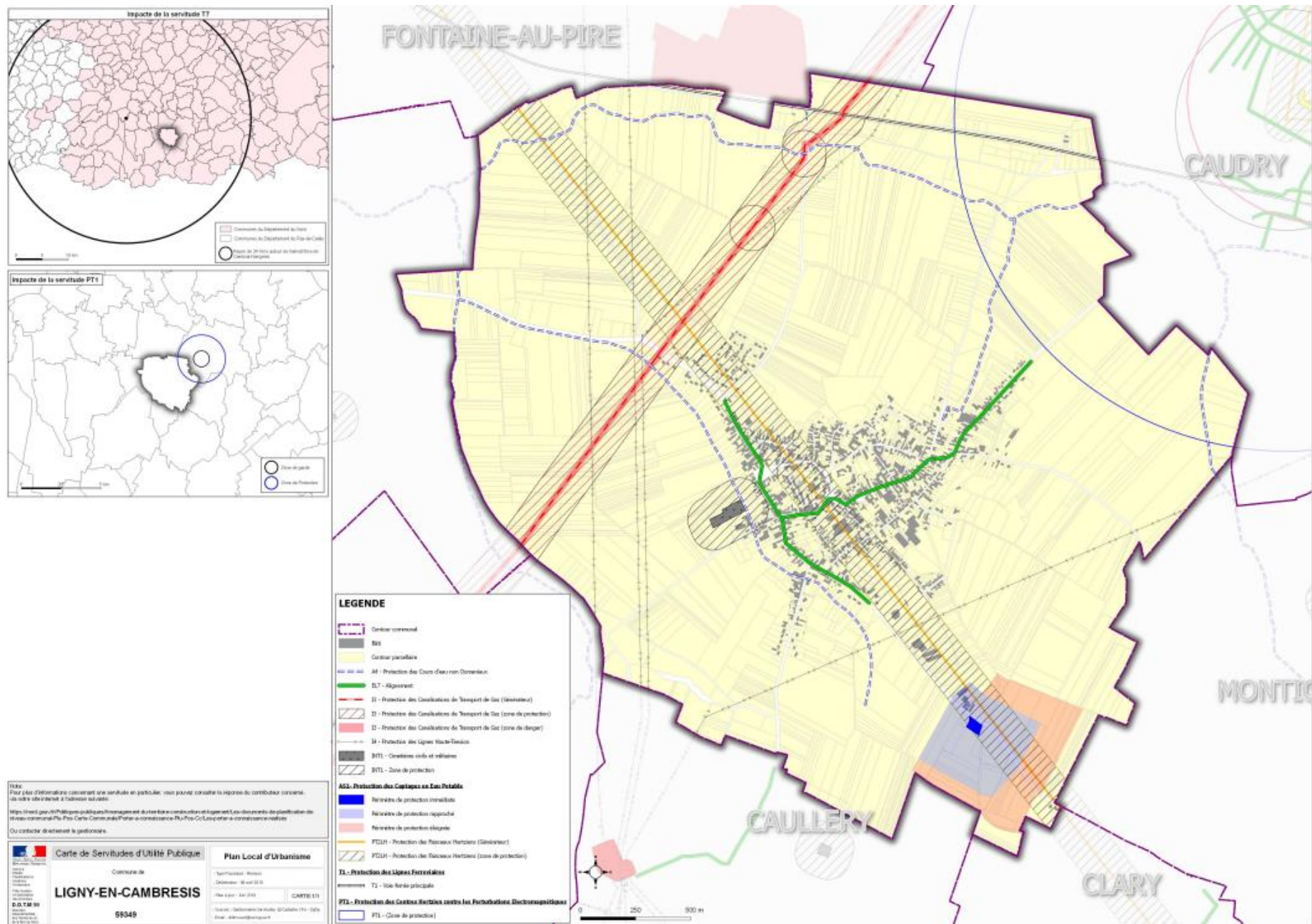
Carte 29 : Plan des réseaux viaires



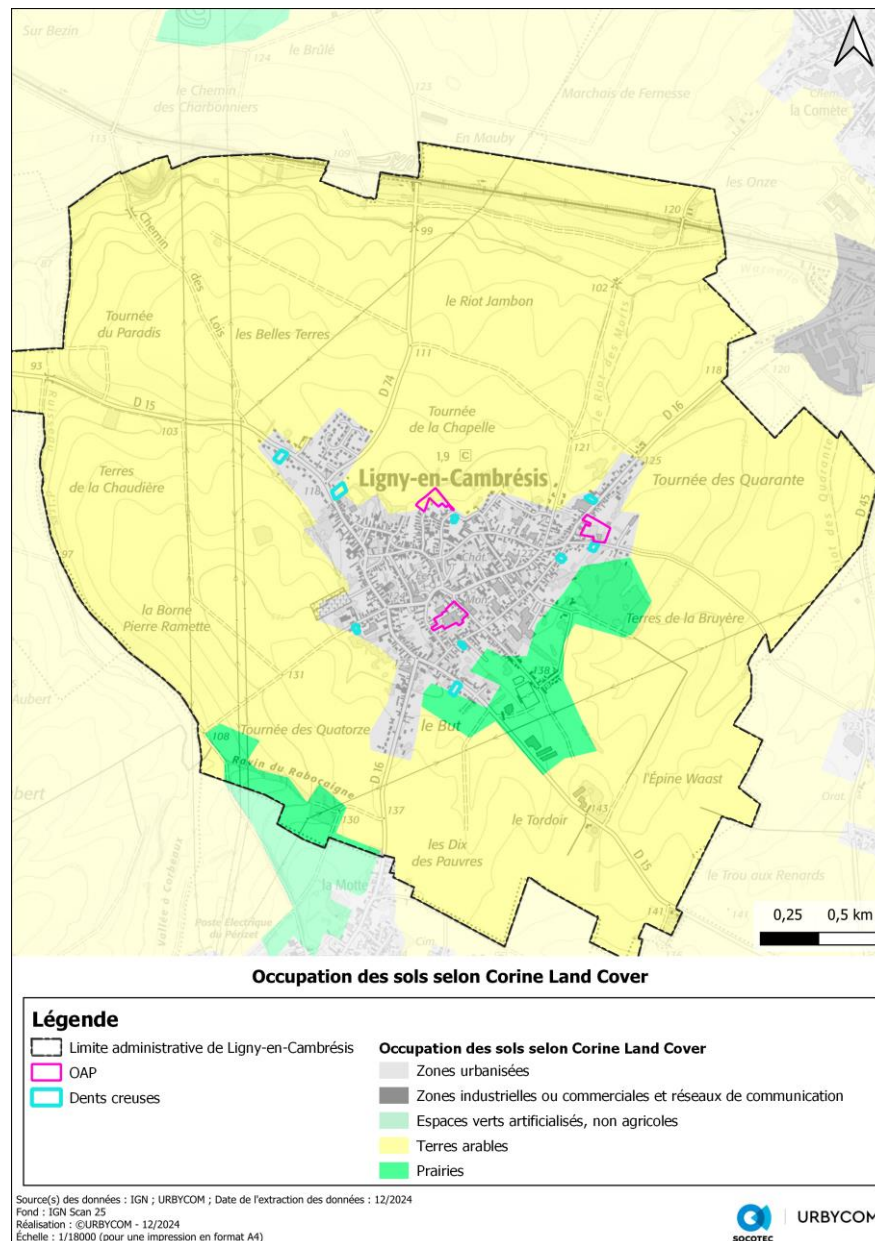
Carte 30 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées



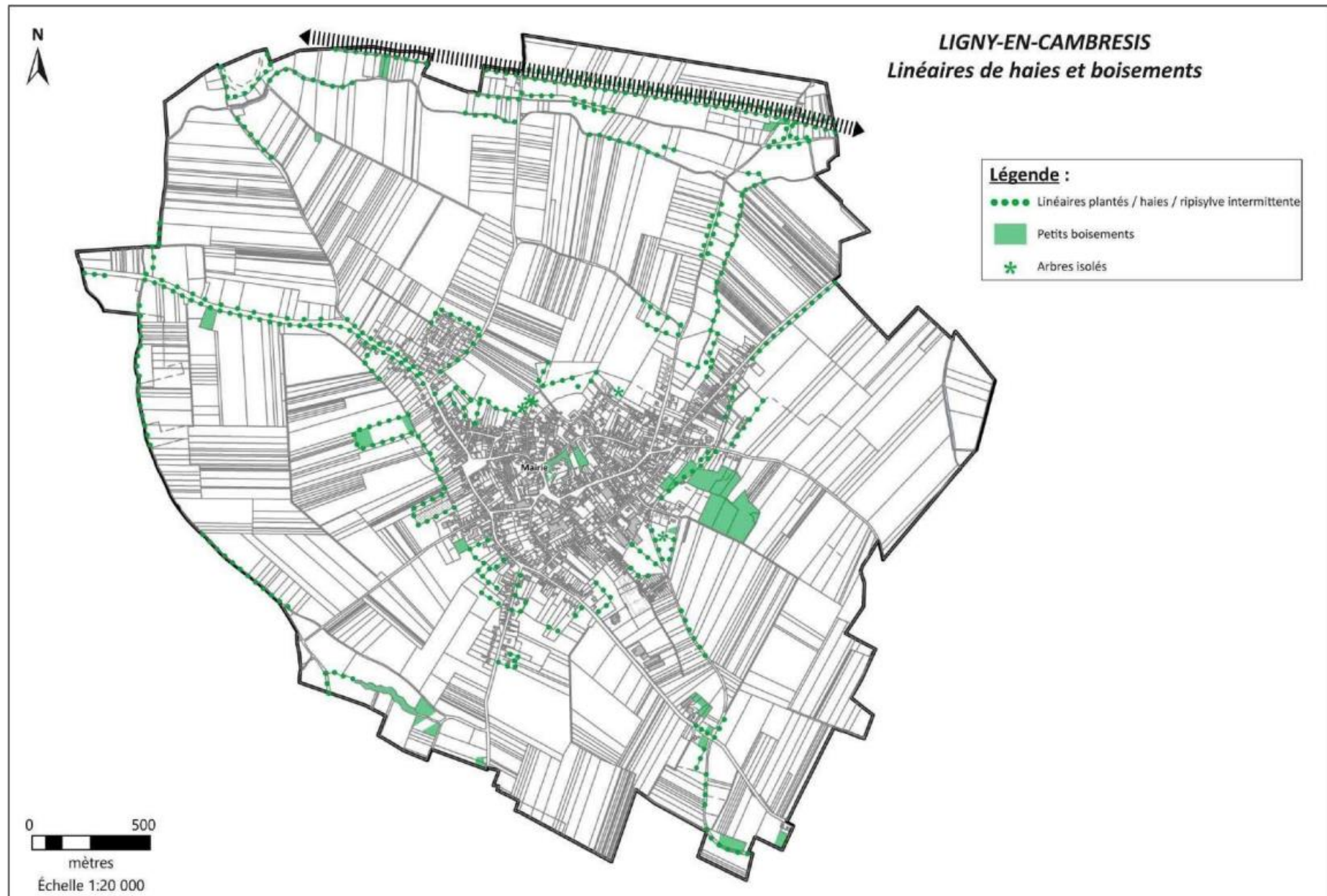
Carte 31 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées



Carte 32 : Carte des servitudes



Carte 33 : Occupation des sols selon Corine Land Cover

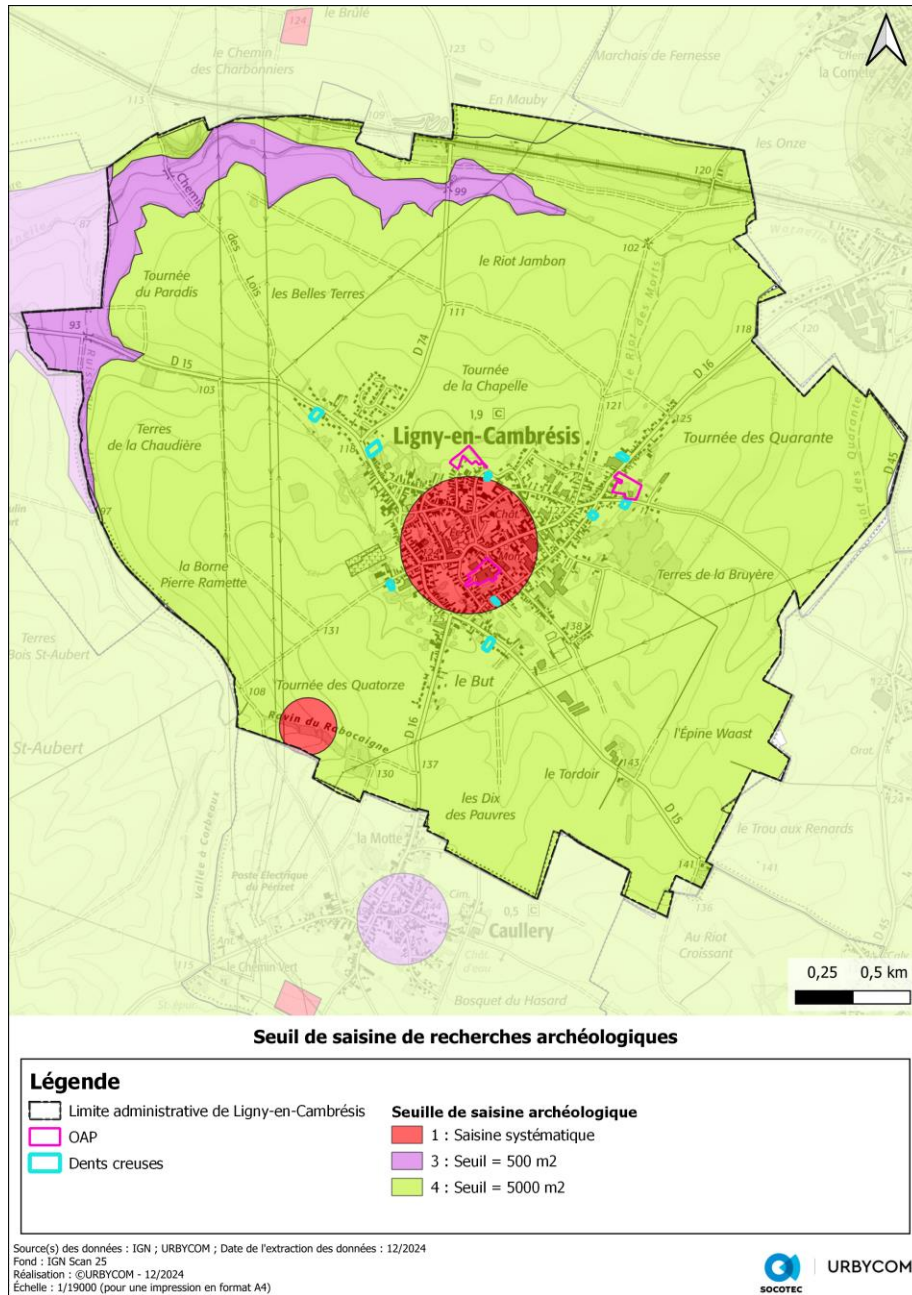


Carte 34 : Localisation des linéaires de haies, arbres isolés et boisements



Figure 4 : Éléments du patrimoine bâti remarque du PLU

Carte 35 : Seuil de saisine de recherche archéologique



3 IMPACTS ET MESURES

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique le chapitre « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

3.1 Milieu physique

Thématique	Enjeux	Impacts des projets	Mesures
Topographie / Pédologie / Géologie	- Topographie marquée - Formation géologique crayeuse	- Aucun projet n'aura d'impact significatif sur la topographie. - Infiltration possible	- Eviter l'urbanisation au sein des zones de ruissellement / Remblais interdits - Réalisation d'études géotechniques.
Ressource en eau	- Préserver la ressource en eau potable - Préserver l'intégrité des cours d'eau - Préserver les zones humides	- Consommation supplémentaire d'eau - Aucun cours d'eau ne sera impacté par les projets - Aucune zone humide sur les zones d'OAP	- Obligation de raccordement au réseau d'assainissement - Infiltration des eaux pluviales lorsque le sol le permet - Protection des cours d'eau permanents et temporaires au zonage - Aucune incidence sur les zones humides
Qualité de l'air et climat	- Qualité de l'air dégradée - Changement climatique	- Artificialisation des sols - Hausse des rejets atmosphériques	- Respect de la réglementation thermique - Maintien des cheminements piétons - Conception bioclimatique des bâtiments - Limitation de l'imperméabilisation des sols

3.2 Milieu naturel

Thématique	Enjeux	Impacts des projets	Mesures
Risque naturel	- Risque de ruissellement - Risque d'effondrement de cavités - Risque de remontées de nappe - Retrait et gonflement des argiles : faible	- Artificialisation du sol - Augmentation du risque (augmentation de la population en zone d'aléas)	- Choix des zones de développement retenues ; - Réalisation d'études géotechniques
Zonage écologique	- 2 ZNIEFF dans un rayon de 5 km - Bandes boisées et cours d'eau à renaturer sur le territoire communal	- Réduction des espaces libres au déplacement des espèces par artificialisation des sols	- Maintien des linéaires boisées - Préservation des cours d'eau - Préservation de 7,35 ha en zone N
Etude écologique	- 32 espèces de la faune - 79 espèces de la flore dont 3 exotiques envahissantes	- Artificialisation des sols	- Plantation d'essences locales - Création de haie au sein des projets et plantation d'arbres - Préconisations écologiques au sein du règlement écrit

3.3 Milieu humain

Thématique	Enjeux	Impacts des projets	Mesures
Assainissement	- Préservation des eaux souterraines	- Augmentation des rejets par les nouveaux habitants de 8760 m³/an d'eau usées	- Raccordement à l'assainissement collectif obligatoire
Déchets	- Gestion des déchets des nouvelles habitations - Réduction des déchets	- Augmentation de la production de déchets de 216,2 tonnes par an	- Permettre le ramassage et le tri (prévoir la collecte au sein des zones d'OAP).
Agriculture	- Développer l'urbanisme en limitant l'impact sur l'activité agricole	- Consommation de 3000 m² de terres agricoles recensées au RPG	- Classement en zone A de 768, 9 ha - Localisation des sièges agricoles au RPG
Risque technologique	- 3 ICPE - 14 sites CASIAS - Nuisance sonore - Transport de matières dangereuses	- Augmentation de la population et donc de l'exposition aux risques (10AP le long d'un axe terrestre bruyant)	- Isolation acoustique des bâtiments
Transports et déplacements	- Hausse des nuisances atmosphériques	- Augmentation du trafic estimée à 59 véhicules	- Préservation des chemins ruraux - Développement urbain à proximité des arrêts de bus. - Création de zones piétonnes au sein des OAP
Servitudes	- 4 servitudes en conflits avec des nouvelles zones d'habitations (PT2LH, INT1, A4 et EL7)	- 3 dents creuses concernées et une zone d'OAP	- Respect des servitudes
Artificialisation des sols	- Réduire l'artificialisation des sols	- 3,2 hectares consommés dont seulement 1,18 ha non artificialisés.	- Réduction par renouvellement urbain - Augmentation de la densité au sein des OAP (de 16 à 50 log/ha)

3.4 Patrimoine et paysage

Thématique	Enjeux	Impacts des projets	Mesures
Paysage	- Maintenir le paysage - Eviter l'étalement urbain	- Augmentation possible des nuisances paysagère par création de nouveau projet	- Comblement des dents creuses - Maintien des éléments du paysage (cours d'eau, linéaire boisé...) - Création d'une OAP trame verte et bleue
Patrimoine	- Préserver le patrimoine	- Modification de l'essence du patrimoine communal possible	- Maintien du patrimoine bâti faisant l'objet de l'inventaire L151-19 - Encadrement de la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

4 CONCLUSION

Le projet de Plan Local d'Urbanisme prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques d'inondations par ruissellement et des risques d'effondrement des cavités mais également la préservation de certains éléments naturels tels que les éléments du paysage et du bâti. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, elles font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, ...

Si les diverses mesures prévues dans le cadre de ce PLUi sont mises en place et suivies, la procédure de PLU n'aura que peu d'impact sur l'environnement.